



— plan

climat_air_énergie
/ territorial

2022 - 2027

évaluation mi-parcours

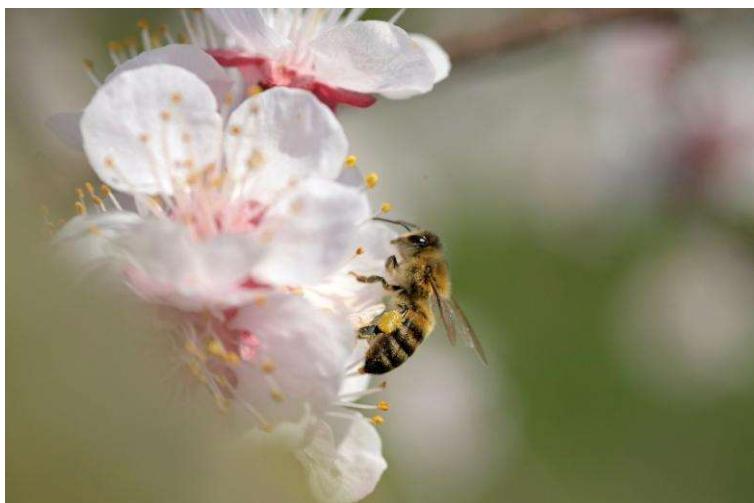
Sommaire



Table des matières

Carte d'identité du PCAET	3
Préambule	4
Introduction.....	5
Un nouveau contexte	5
Les enjeux du PCAET.....	5
Les actions du PCAET.....	6
Données et indicateurs utilisés :	6
I. Appréciation des dynamiques du territoire et suivi des indicateurs du PCAET.....	7
A. Les émissions de gaz à effet de serre (GES).....	8
Les évolutions remarquables des émissions de GES entre 2015 et 2022 pour chaque secteur	9
Rappel des caractéristiques du territoire d'Entre Bièvre et Rhône	9
Les objectifs du PCAET sur les gaz à effet de serre.....	10
B. Consommation d'énergie	12
Les objectifs du PCAET sur les consommations d'énergie	13
C. Qualité de l'air.....	15
Objectifs du PCAET et PREPA.....	15
D. Production d'énergies renouvelables	18
Les objectifs du PCAET sur la production d'EnR :	19
II. Diagnostic d'adaptation et résilience	21
A. Analyse de vulnérabilité aux effets du Changement Climatique	22
Evolution passée du climat sur EBER, selon ORCAE et METEO FRANCE CLIMAT HD	22
Evolution future du climat sur EBER, selon METEO FRANCE CLIMAT DIAG.....	28

En conséquence, les impacts de l'évolution climatique sur le territoire :.....	29
B. Diagnostic 360° : outil expérimental.....	30
C. Lien avec le Plan Inter Communal de Sauvegarde	32
D. Risque naturel (climatique) et technologique NATECH	32
III. Suivi des indicateurs (outil linea 21)	34
IV. Etat d'avancement du programme d'action	38
Programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique	38
A. Etat des lieux des actions par axes	51
B. Analyse du diagnostic (BE Colibree, 2024)	58
Les points forts d'EBER.....	58
Les axes de progression identifiés grâce à l'état des lieux « TETE ».....	58
V. Analyse des freins et leviers 2022-2025.....	62
Le cadre réglementaire du PCAET	62
Des indicateurs de suivi :.....	62
Une commande publique durable :.....	63
Une animation dédiée :.....	63
Vers de l'écocitoyenneté	64
Un budget contraint.....	64
Une attention particulière sur les thématiques suivantes	65
Conclusion : Un PCAET en marche, entre bilans encourageants et défis renouvelés	66



Action PCAET 2025 : Reportage photo Renaud VEZIN



Carte d'identité du PCAET

**Année
d'adoption :** Juin 2024

Validité : 6 ans (2022/2027), avec un bilan à mi-parcours 2025 et bilan final 2028

Contenu :

- 3 diagnostics AIR / ÉNERGIE / CLIMAT
- 1 stratégie territoriale
- 1 plan d'actions en 6 axes : Mobilité, Bâti, Adaptation au changement climatique, Richesses du territoire, Energies renouvelables, Aménagement, Economie locale, et décliné en 32 actions initiales et 18 propositions de nouvelles actions
- 1 évaluation environnementale

**Ambitions à
horizon 2030 :**

- Baisser de 11% les consommations énergétiques
- x1.3 la production des énergies renouvelables
- Baisser de 16% les GES

Domiciliation : • <https://climat.entre-bievretrhone.fr/public>

Préambule

L'article R.229-51 du code de l'environnement oblige à « évaluer à mi-parcours » la réalisation des actions et le pilotage des PCAET. Les objectifs de cette évaluation sont de connaître l'état d'avancement des actions, la dynamique territoriale, de remobiliser les élus, services d'Entre Bièvre et Rhône et partenaires, et potentiellement d'amender les actions et de redéfinir les priorités avant la révision du PCAET en 2028. Après 3 ans d'application, la mise en œuvre du PCAET doit faire l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.

Le présent rapport a été rédigé par le service Energie Climat avec l'aide technique d'AURA-EE et dans le cadre des programmes Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (ADEME/Colibree) et de l'expérimentation de la Banque des territoires Diag 360°/Phoenix.

L'analyse se base notamment sur :

- Des entretiens menés et le rapport d'évaluation produit par COLIBREE dans le cadre du programme TETE avec les services d'EBER
- L'analyse des 3 rapports annuels sur la situation en matière de développement durable réalisé par le service CAE
- L'exploitation des données du territoire fournies par l'ORCAE (Observatoire Régional Climat Air Energie) et analysé par AURA-EE.
- Les données du diagnostic 360°, analysées par Phoenix Conseil

Le rapport d'évaluation mi-parcours sera présenté au comité de pilotage du PCAET, à la commission environnement pour validation et en Conseil communautaire pour adoption.



Action PCAET 2025 : Reportage photo Renaud VEZIN



Introduction

Un nouveau contexte

Après avoir élaboré un Plan Climat Air Énergie Territorial, (initié en 2018 et arrêté en 2024) les élus communautaires ont décidé en 2023 de se doter d'**un Projet de Territoire**. Mme Dezarnaud, présidente de la Communauté de communes, rappelle les nouveaux défis du territoire :

- Fédérer les acteurs autour d'une vision commune de l'évolution souhaitée du territoire,
- **Se saisir des enjeux de transition environnementale et inscrire le territoire dans la double trajectoire de la neutralité carbone (le ZEN) et de la neutralité foncière (le ZAN),**
- Mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques au service de notre vision du territoire et notamment des enjeux de transition,
- Préciser le « qui fait quoi ? » entre l'intercommunalité et les communes membres (pacte de gouvernance),
- Organiser une juste répartition des ressources au sein du bloc communal (pacte fiscal et financier).

Le projet de territoire a déterminé 3 enjeux dont le premier est **l'anticipation des effets du changement climatique, préserver les ressources et le capital environnemental du territoire** ;

Une fois le cadre du projet de territoire entériné, les politiques communautaires doivent prendre en compte ces nouveaux enjeux.

- SAAT : Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale validée en 2023
- SDE : Schéma de Développement économique validé en 2025
- CLS : Contrat Local de Santé validé en 2024
- GEMAPI : gestion des milieux aquatique et prévention des inondations

Les enjeux du PCAET

Initialement, le PCAET a défini ses objectifs en fonction de 3 enjeux prioritaires :

1. Diminution des consommations énergétiques et augmentation des productions d'énergies renouvelables selon la filière ;
2. Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
3. Amélioration de la qualité de l'air ;

Le PCAET a arrêté les objectifs suivants :

- baisser les consommations énergétiques de 11%
- baisser les émissions de gaz à effet de serre de 16% d'ici 2030 par rapport à 2015
- multiplier la production d'énergies renouvelables par 1.3 d'ici 2030 pour couvrir 49 % des besoins. Hors hydro-électricité, cette production doit être multipliée par 1.8 d'ici 2030 pour couvrir 29% de la consommation d'énergie.

Au regard du contexte réglementaire, écologique et pour être en cohérence avec la volonté

politique inscrite dans le projet de territoire, il est proposé d'ajouter un nouvel enjeu :

4. Adapter le territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité ;



Les actions du PCAET

Le présent document va présenter l'analyse du plan d'actions via le programme TETE, permettant une analyse s'appuyant sur un référentiel européen et sur un expert.

Ce bilan mi-parcours va permettre d'intégrer ou d'abandonner des actions en prenant en compte l'adaptation au changement climatique, nouvel enjeu fort du PCAET pour la 2ème période.

Données et indicateurs utilisés :

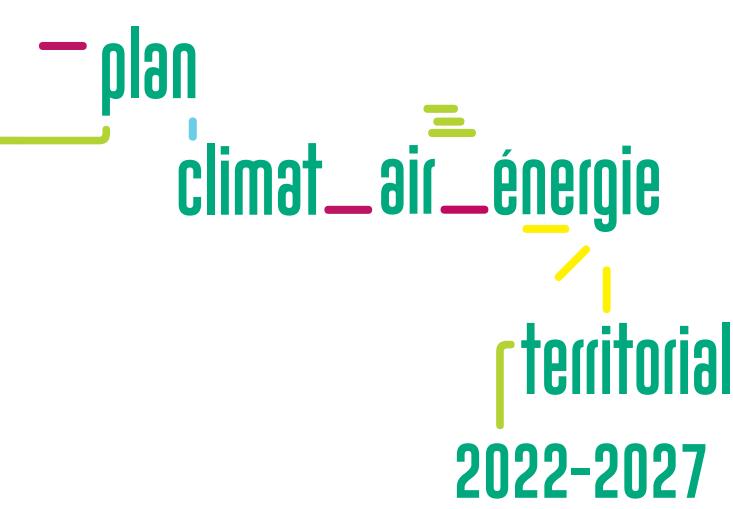
Initié en 2018, l'état des lieux du PCAET est adopté en décembre 2019 sur les données disponibles en 2019, à savoir 2015.

Les données disponibles pour ce bilan à mi-parcours couvrent les années passées de 2015 à 2022.

L'ensemble de ces données sont fournies par l'ORCAE, observatoire régional climat air énergie. A l'occasion de la publication d'une nouvelle série annuelle de données, l'ORCAE révise les chiffres des années précédentes (amélioration continue des méthodes de modélisation) : ceci explique pourquoi les chiffres 2015 publiés en 2025 peuvent différer de ceux de 2015 connus en 2019.

Les données ORCAE utilisées dans ce document proviennent de la mise à jour du 28/04/2025.





Livret 1

diagnostic et bilan chiffré

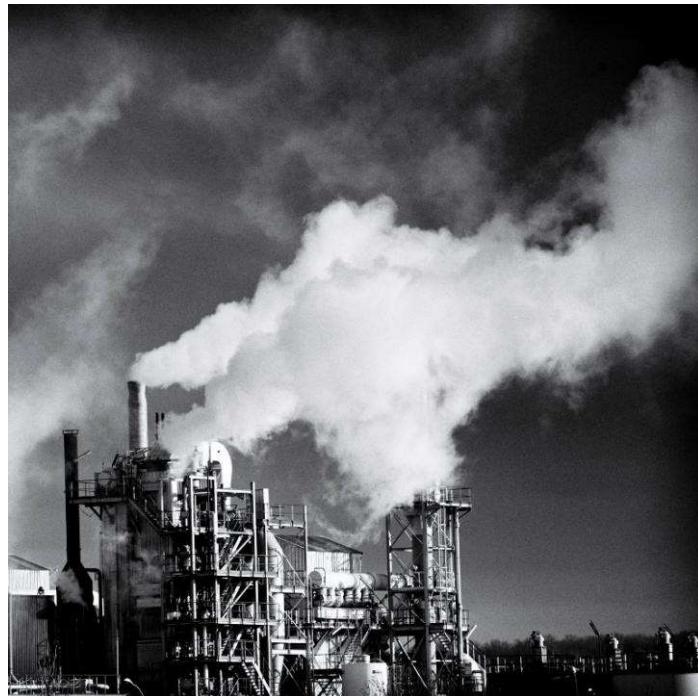
2022-2025 trajectoires climat-air-énergie

I. Appréciation des dynamiques du territoire et suivi des indicateurs du PCAET

Les objectifs (émissions GES, production ENR, consommation énergétique) du PCAET seront analysés de la manière suivante :

- Etat des lieux macro 2015-2022
- Ratio par habitant et comparaison avec l'échelle régionale
- Etat des lieux par secteurs d'activités 2015-2022
- Analyse des trajectoires en comparant la poursuite du rythme historique, des objectifs PCAET, objectif SRADDET, objectifs nationaux pour 2030 et 2050.

Il est à noter que le territoire d'Entre Bièvre et Rhône est attractif et voit sa population augmenter depuis 1968, même si on peut observer un ralentissement du taux de croissance annuel moyen depuis une dizaine d'années. Le nombre d'emploi a également augmenté de 1 183 unités sur la période 2013-2019, le territoire d'EBER représente un pôle d'emplois très important. Les unités industrielles continuent à s'implanter : Michelin Isicare, Phoenix (paracétamol)... L'analyse des trajectoires ne prend pas en compte cette augmentation.



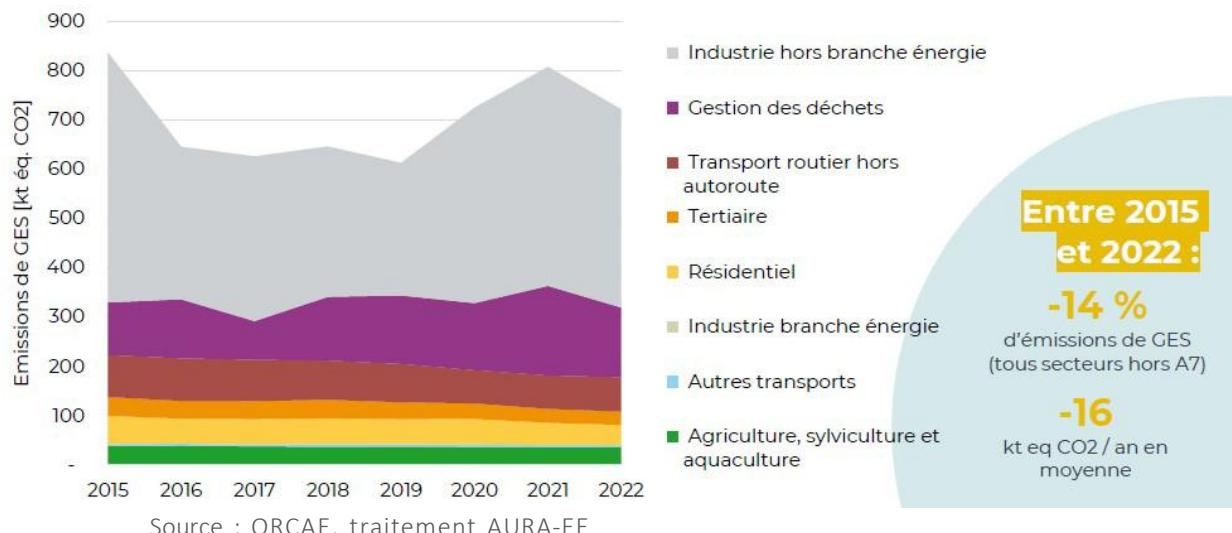
Action PCAET 2025 : Reportage photo Renaud VEZIN

A. Les émissions de gaz à effet de serre (GES)

CLIMAT émissions de gaz à effet de serre



Analyse de sensibilité : émissions de GES par secteur hors A7

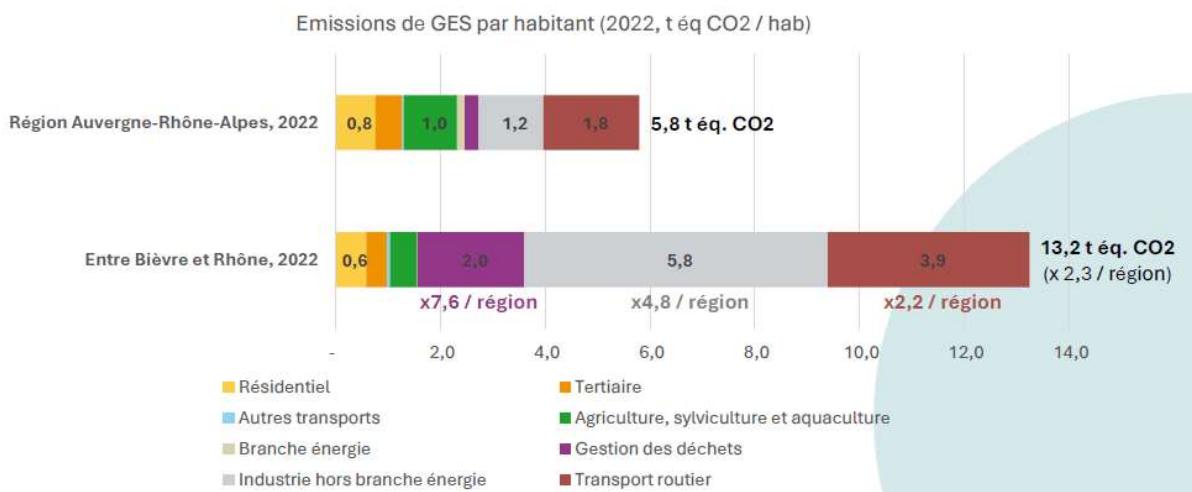


En excluant les émissions de GES liées à l'autoroute A7, la baisse des émissions de GES sur le territoire d'EBER est de 14% entre 2015 et 2022.

CLIMAT émissions de gaz à effet de serre



Diagnostic en 2022 par habitant (t éq. CO₂ / hab)



Le territoire Entre Bièvre et Rhône se distingue de la moyenne régionale par des émissions de GES par habitant sensiblement élevées (13,2 teqCO₂/hab vs 5,7 teqCO₂/hab au niveau régional), liées notamment à la place centrale de l'industrie, du transport autoroutier et des activités de gestion des déchets dans le mix d'émissions de GES.

Les évolutions remarquables des émissions de GES entre 2015 et 2022 pour chaque secteur

CLIMAT

émissions de gaz à effet de serre



Diagnostic (2022) et évolution (2015-2022)

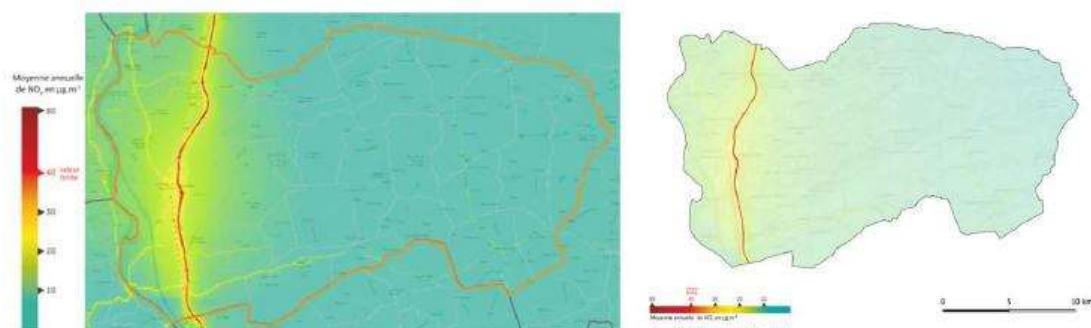
Secteur	Emissions de GES en 2022 EBER [kt eq CO ₂]	Evolution 2015-2022 EBER	Evolution 2015-2022 Auvergne-Rhône-Alpes
Agriculture, sylviculture et aquaculture	36	- 7 %	- 6 %
Autres transports	4	+ 3 %	- 23 %
Gestion des déchets	142	+32 %	- 18 %
Industrie branche énergie	0	- 19 %	- 11 %
Industrie hors branche énergie	402	- 21 %	- 7 %
Résidentiel	41	- 28 %	- 29 %
Tertiaire	27	- 29 %	- 33 %
Transport routier	267	- 3 %	- 9 %
dont transport hors autoroute (A7)	70	-18 %	- 16 %
dont autoroute (A7)	197	+ 4 %	+ 1 %
Total	920	- 11 %	- 15 %

La baisse des émissions de GES de près de 11% entre 2015 et 2022 a principalement été portée par l'industrie, les bâtiments (résidentiel et tertiaire) et le transport hors autoroute.

En excluant les émissions de GES liées à l'autoroute, le secteur du transport routier a baissé significativement, de l'ordre de 18% entre 2015 et 2022 (contre 15% au niveau régional), conduisant à une baisse tous secteurs hors A7 de près de 14%, plus proche de la baisse de 16,6 % enregistré au niveau régional.

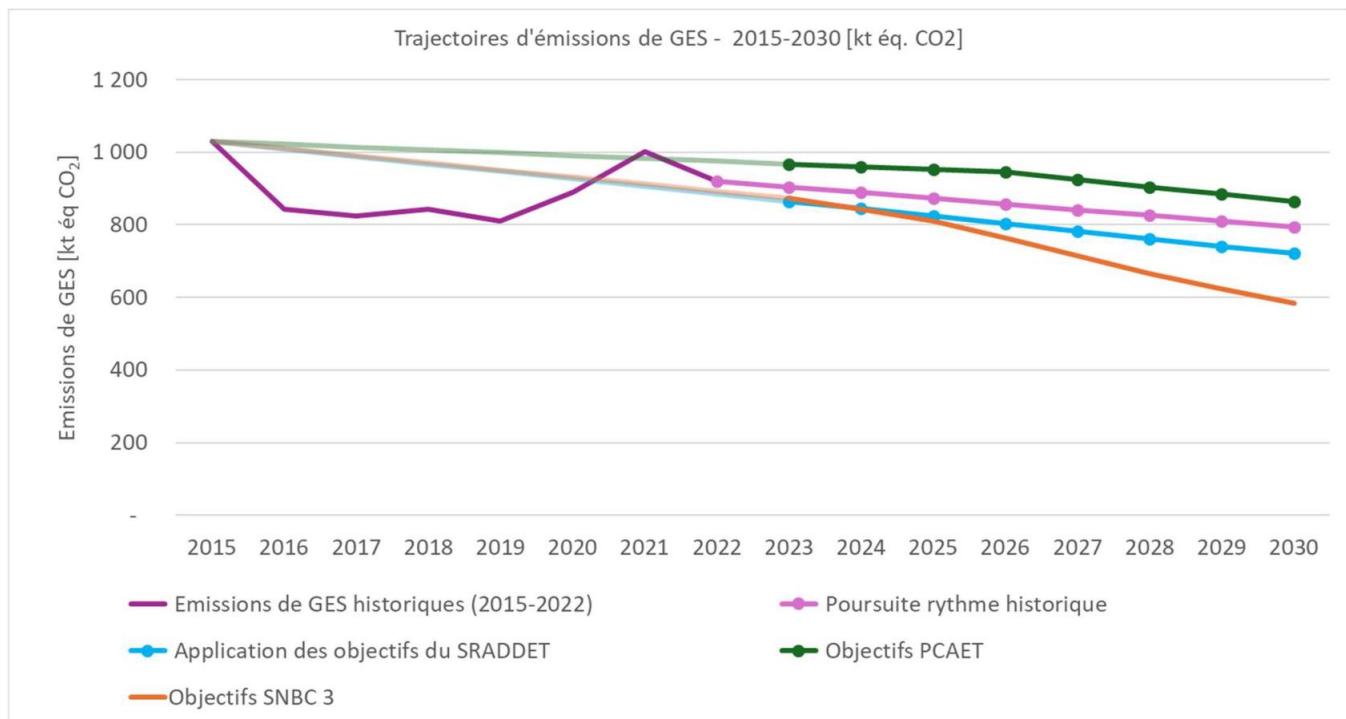
L'industrie enregistre des fluctuations fortes de ses émissions de GES d'une année sur l'autre. Avec une baisse de près de 21% de ses émissions entre 2015 et 2022, le secteur industriel a su mobiliser des leviers de décarbonation (comme la récupération de vapeur issue de l'usine de traitement des déchets Trédi) dans un contexte de maintien voire de hausse de son activité.

Rappel des caractéristiques du territoire d'Entre Bièvre et Rhône



Le ratio des émissions de GES par habitant plus élevé à l'ouest du territoire s'explique par l'implantation de l'industrie et des axes routiers (A7 et N7).

Les objectifs du PCAET sur les gaz à effet de serre



CLIMAT émissions de gaz à effet de serre Trajectoires à horizon 2030 et 2050



	Objectif 2030	Evolution 2015-2030	Objectif 2050	Evolution 2015-2050
Poursuite du rythme historique	/	-23 %	/	- 53 %
Objectifs PCAET	864 kt éq. CO ₂	-16%	751 kt éq. CO ₂	-27%
Objectifs du SRADDET	721 kt éq. CO ₂	-30%	188 kt éq. CO ₂	-82%
Objectifs SNBC 3	583 kt éq. CO ₂	-43%	-	-

À horizon 2030, les objectifs de la SNBC appliqués au profil du territoire (-43 % / 2015) sont plus ambitieux que l'objectif global du SRADDET (-30 % / 2015), lui-même plus ambitieux que l'objectif PCAET (-16 % / 2015). Cela est notamment dû à des objectifs SNBC ambitieux au niveau de secteurs très présents côté EBER, notamment l'industrie (-46% en 2030 / 2015) et la gestion des déchets (-49 %).

À horizon 2050, l'objectif global du SRADDET (-82 % / 2015) est significativement plus ambitieux que l'objectif du PCAET (-27 % / 2015). Cela peut notamment s'expliquer par un objectif limité de baisse des émissions de GES dans l'industrie côté EBER (-28% en 2050 / 2015). La SNBC vise quant à elle l'atteinte

de la neutralité carbone au niveau national en 2050 donc nécessiterait pour EBER des efforts de baisse des émissions de GES beaucoup plus conséquents sur chacun des secteurs d'activités à horizon 2050.

La poursuite du rythme historique de baisse des émissions permet de répondre aux objectifs de baisse du PCAET aux horizons 2030 et 2050, mais pas aux déclinaisons de la SNBC ou du SRADDET.

A noter : le SRADDET n'ayant pas de déclinaison sectorielle des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la trajectoire de la SNBC 3 a été utilisée à titre de comparaison entre 2023 et 2030.



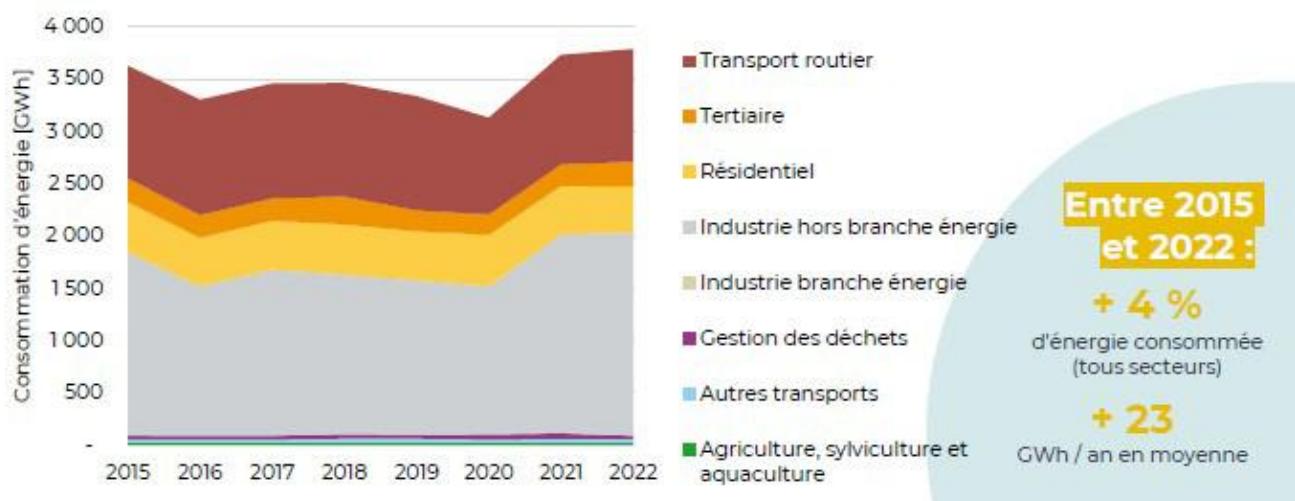
Action PCAET 2025 : Reportage photo Renaud VEZIN

B. Consommation d'énergie

ENERGIE consommation d'énergie



Evolution de la consommation d'énergie par secteur



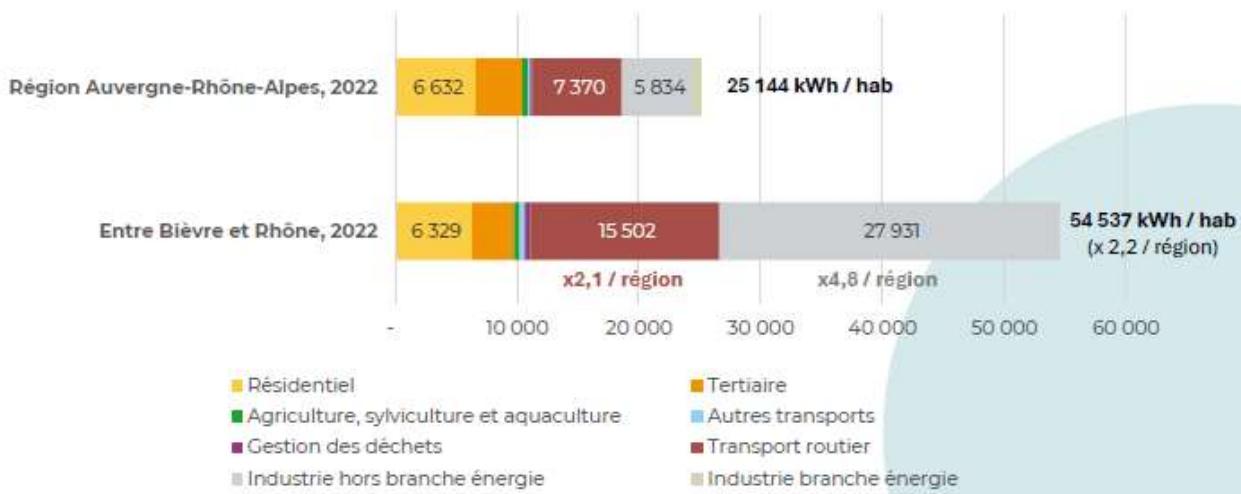
Evolution des consommations énergétiques tous secteurs Source : ORCAE, traitement AURA-EE

Depuis 2010 et globalement depuis la crise financière de 2008, les consommations d'énergie du territoire stagnent autour de 3 500 GWh. Cette situation est identique pour l'ensemble du territoire national.

ENERGIE consommation d'énergie



Diagnostic en 2022 par habitant (kWh / hab)



Les objectifs du PCAET sur les consommations d'énergie

ENERGIE

consommation d'énergie

Trajectoires à horizon 2030 et 2050



	Objectif 2030 (en GWh)	Evolution 2015- 2030	Objectif 2050 (en GWh)	Evolution 2015- 2050
Objectifs PCAET	3 225	-11%	2 892	-20%
Objectifs du SRADDET	3 258	-10%	2 452	-32%

- Les objectifs du SRADDET et du PCAET ont des ambitions similaires à horizon 2030 (environ -10 % par rapport à 2015).
- Le SRADDET est plus ambitieux que le PCAET à horizon 2050, lié principalement à des objectifs significativement plus ambitieux pour l'industrie à horizon 2050 (- 45 % dans le SRADDET vs -10% dans le PCAET)
- Est écrit dans le dossier environnemental règlementaire : « *le Plan Climat prend bien en compte les orientations des textes officiels et n'entre en contradiction avec aucune d'entre elles...le Plan Climat n'est pas toujours parfaitement aligné, d'un point de vue strictement quantitatif, avec les objectifs chiffrés nationaux et régionaux* », ce qui incite la MRAe à conclure « *L'Autorité environnementale recommande de mettre à jour les objectifs du PCAET* »

ENERGIE

consommation d'énergie

Trajectoires par secteur à horizon 2030 et 2050

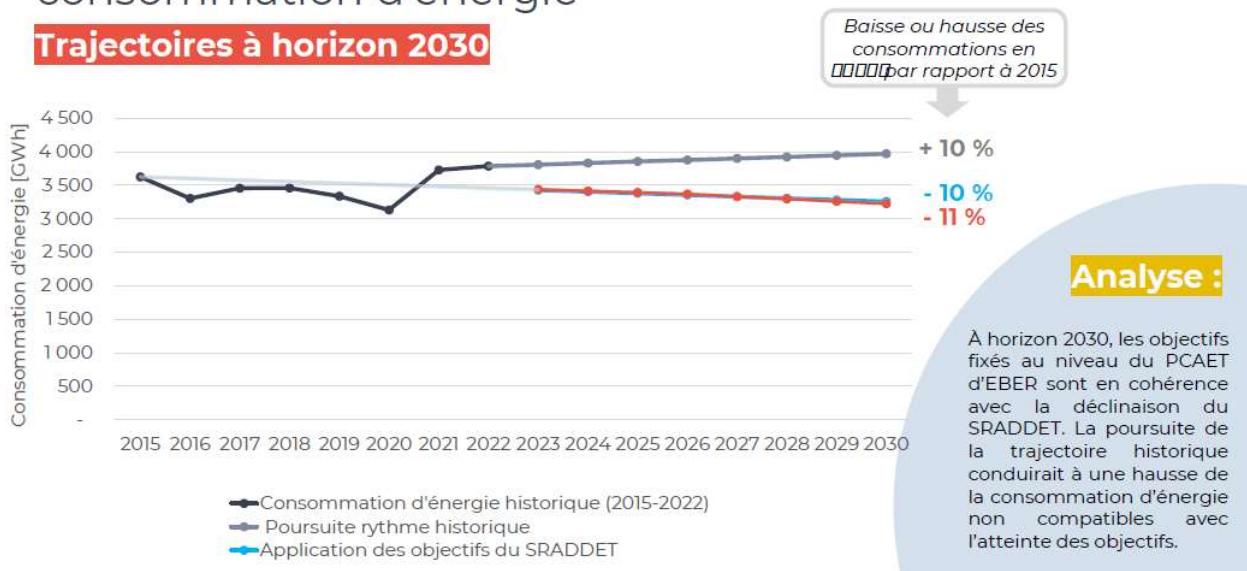


Principaux secteurs	Type d'objectifs	Objectif 2030 (en GWh)	Evolution 2015-2030	Objectif 2050 (en GWh)	Evolution 2015-2050	Analyse SRADDET vs PCAET
Transport	PCAET	917	- 16 %	796	- 27 %	• Des objectifs similaires à horizon 2030 • Des objectifs PCAET plus ambitieux que le SRADDET à horizon 2050
	SRADDET	938	- 15 %	982	- 11 %	
Industrie hors branche énergie	PCAET	1698	- 3 %	1576	- 10 %	• Des objectifs restreints à horizon 2030 pour SRADDET et PCAET • Des objectifs SRADDET nettement plus ambitieux que le PCAET à horizon 2050
	SRADDET	1700	- 3 %	964	- 45 %	
Résidentiel	PCAET	361	-25 %	308	- 36 %	• Des objectifs PCAET et SRADDET très semblables aux horizons 2030 et 2050
	SRADDET	371	- 23 %	299	- 38 %	
Tertiaire	PCAET	191	- 15 %	157	- 30 %	• Des objectifs PCAET et SRADDET très semblables aux horizons 2030 et 2050
	SRADDET	198	- 12 %	157	- 30 %	

ENERGIE

consommation d'énergie

Trajectoires à horizon 2030



Analyse :

À horizon 2030, les objectifs fixés au niveau du PCAET d'EBER sont en cohérence avec la déclinaison du SRADDET. La poursuite de la trajectoire historique conduirait à une hausse de la consommation d'énergie non compatibles avec l'atteinte des objectifs.

À horizon 2030, les objectifs fixés au niveau du PCAET d'EBER pour la consommation d'énergie sont en cohérence avec la déclinaison du SRADDET. La poursuite de la trajectoire historique conduirait toutefois à une hausse de la consommation d'énergie non compatible avec l'atteinte des objectifs fixés.

À horizon 2050, les objectifs fixés au niveau du PCAET sont en cohérence avec le SRADDET sur les secteurs résidentiel et tertiaire. Ils sont en revanche beaucoup plus ambitieux sur le volet transport (-27% vs -11%) et beaucoup moins sur le volet industriel (- 45% vs -10%). Le poids conséquent de l'industrie sur le territoire fait donc ressortir la trajectoire SRADDET comme plus ambitieuse que la trajectoire PCAET (-32% vs -20%).

C. Qualité de l'air

La Figure 1 présente les répartitions des émissions de polluants à effets sanitaires (NOx, PM10, PM2,5, COVNM, NH3 et SO2) sur le territoire de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône pour les différents secteurs d'activités en 2022.

Le transport routier est la principale source d'émission d'oxyde d'azote (NOx) avec 39% des émissions, suivi par les secteurs de l'industrie (23%) et de la branche énergie (20%). Le secteur résidentiel est le plus important émetteur de particules PM10 (46%) et PM2,5 (62%), en grande partie à cause des émissions liées au chauffage individuel au bois non performant, et il représente également 27% des émissions de COVNM. L'industrie représente la plus grande part des émissions de COVNM (65%) et de SO2 (77%). Enfin, l'agriculture est le secteur qui émet le plus d'ammoniac avec 88% des émissions, mais c'est également le 2ème émetteur de PM10 sur le territoire avec 18% des émissions.

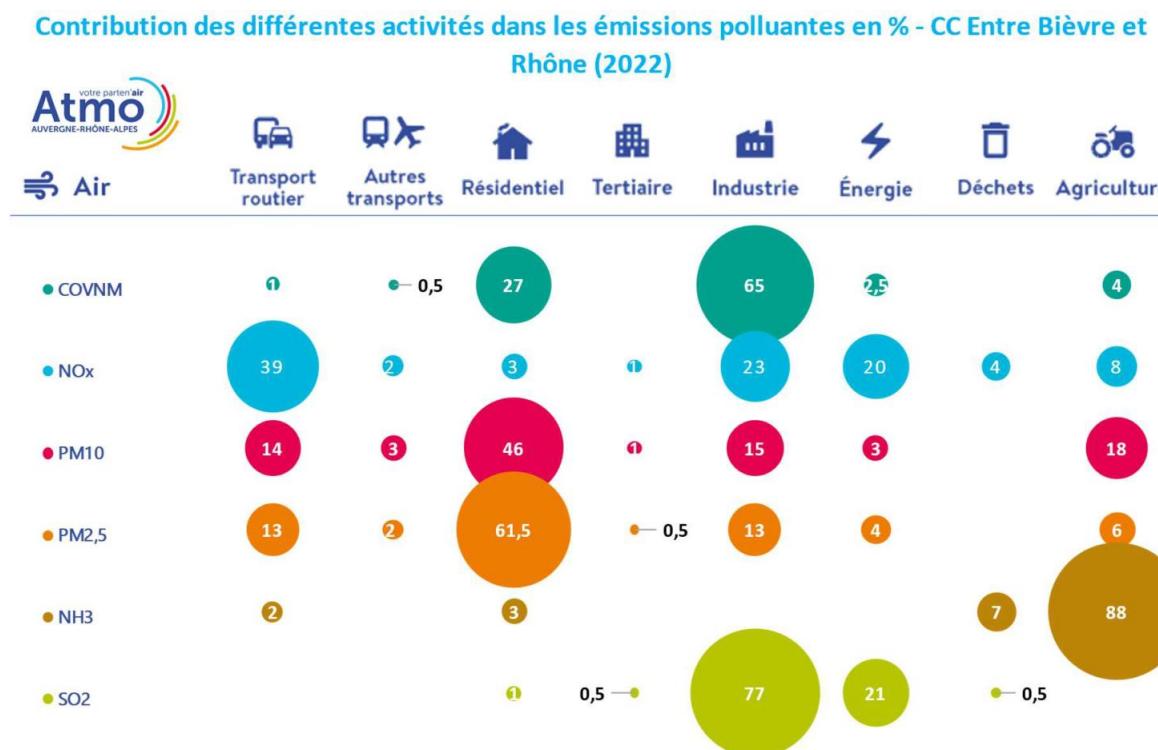


Figure 1 : Répartition des émissions de polluants atmosphériques par secteur d'activité sur le territoire de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône en 2022 (Source : Atmo AURA - Inventaire V2024)

Objectifs du PCAET et PREPA

Le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) donne des objectifs pour la réduction des émissions à l'horizon 2030 par rapport à l'année de référence 2005. Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise fixe que la baisse des émissions sur le territoire doit être au moins égale à l'objectif PREPA calculé en 2027.

Les objectifs du PREPA sont de réduire de 69% les émissions d'oxydes d'azote (NOx), de 57% les émissions de particules fines (PM2,5), de 52% les émissions de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), de 77% les émissions de dioxyde de soufre (SO₂) et de 13% les émissions d'ammoniac (NH₃). En conséquence les objectifs du PPA pour 2027 sont de réduire de 64% les émissions de NOx, de 48% les émissions de PM2,5, de 49% les émissions de COVNM, de 10% les émissions de SO₂ et de 70% les émissions de NH₃.

Les deux figures ci-dessous montrent l'historiques des émissions entre 2005 et 2022 pour les oxydes d'azote (NOx), les particules fines (PM2,5), les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), les oxydes de soufre (SOx) et l'ammoniac (NH₃), mis en regard des objectifs des réductions des émissions définies par le PREPA et le PPA de l'agglomération lyonnaise.

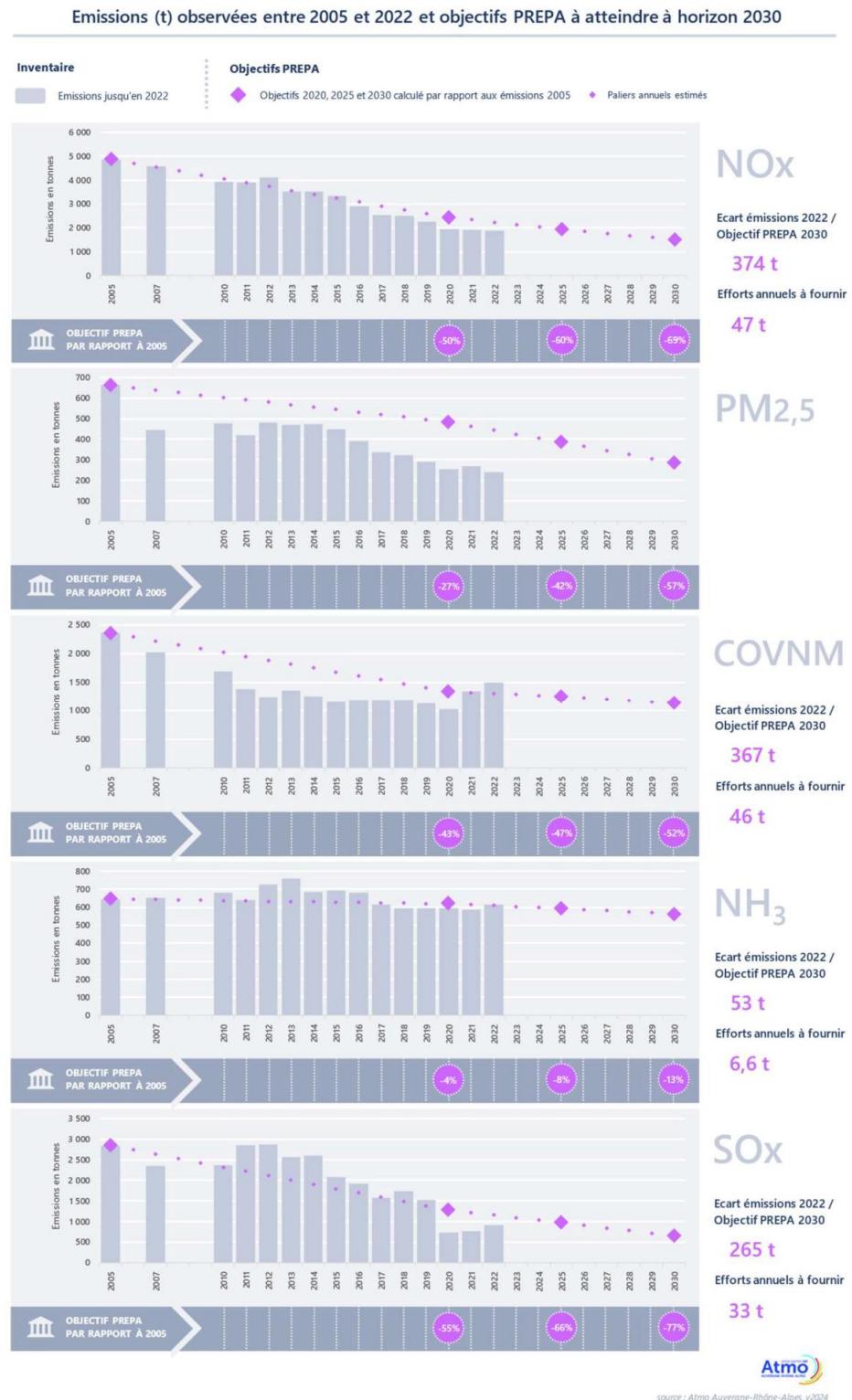


Figure 2 : Historiques des émissions de NOx, de particules fines (PM2,5), de COVNM, de NH₃ et de SOx entre 2005 et 2022 mis en regard des objectifs PREPA à horizon 2030 pour le territoire de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône (Source : Atmo AuRA)

Sur le territoire de la CC Entre Bièvre et Rhône, pour atteindre les objectifs du PREPA, les émissions de NOx doivent diminuer de 374 tonnes entre 2022 et 2030, soit des efforts annuels à fournir de 47 tonnes par an. Pour les PM2,5, en 2022 la baisse des émissions par rapport à 2005 est déjà de 64%, ce qui

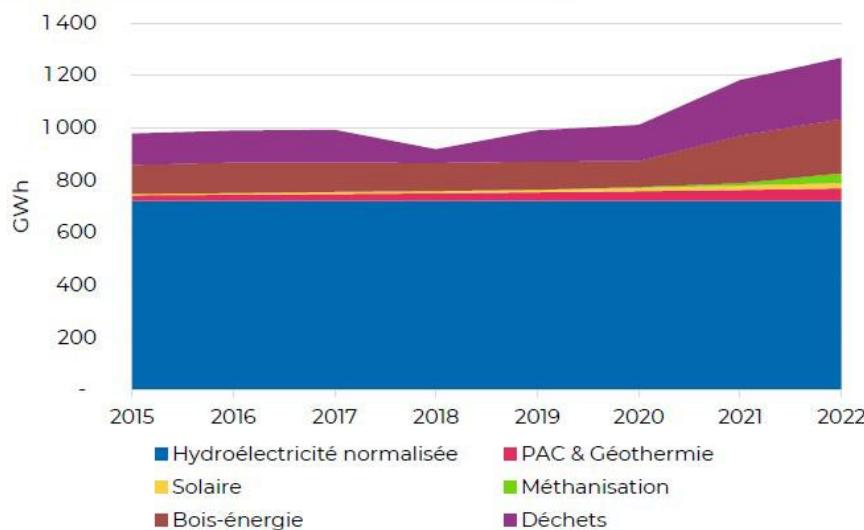
permet d'atteindre l'objectif fixé par le PREPA. Pour les COVNM, les émissions doivent diminuer de 367 tonnes entre 2022 et 2030, soit des efforts annuels à fournir de 46 tonnes par an. Les émissions de SOx doivent quant à elles être réduites de 265 tonnes d'ici 2030, soit en moyenne une baisse annuelle de 33 tonnes. Enfin pour le NH₃, une diminution de 53 tonnes est nécessaire sur la période 2022-2030, ce qui correspond à une réduction annuelle moyenne de 7 tonnes (Figure 2).

Si les efforts annuels des baisses des émissions indiqués précédemment sont respectés, alors les objectifs inscrits dans le PPA de l'agglomération lyonnaise, qui se base sur les objectifs du PREPA calculés en 2027, seront respectés à horizon 2027.

D. Production d'énergies renouvelables

ENERGIE production d'énergie renouvelable

Evolution de la production d'énergie renouvelable par filière (dont hydroélectricité normalisée)



i La normalisation de la production hydroélectrique permet de lisser les variations annuelles de production dues liées conditions météorologiques.

Entre 2015 et 2022 :

+ 30 %

d'énergie produite (dont hydroélectricité)

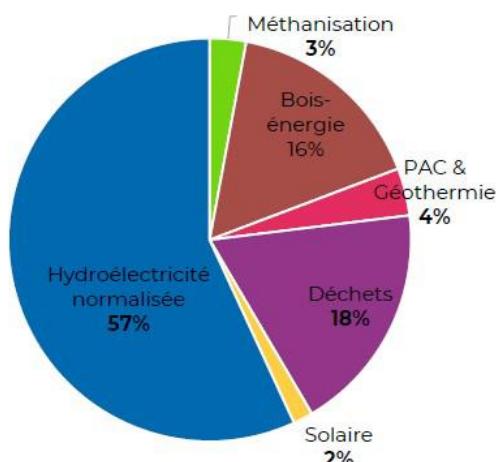
+ 41

GWh supplémentaires / an en moyenne

Evolution de la part de chaque filière EnR dans la production totale. Source ORCAE

ENERGIE production d'énergie renouvelable

Diagnostic en 2022



Secteur	Production EnR [GWh]	Evolution 2015-2022 EBER	Evolution 2015-2022 AuRA
Méthanisation	37	Filière inexistante en 2015	+ 187 %
Bois-énergie	207	+ 89 %	+ 3 %
PAC & Géothermie	48	+ 121 %	+ 121 %
Déchets	234	+ 95 %	+ 50 %
Solaire thermique	3	+ 10 %	+ 10 %
Photovoltaïque	18	+ 389 %	+ 158 %
Hydroélectricité (normalisée)	721	0 %	+ 3 %
Eolien	-	-	+ 63 %
Total	1 267	+ 30 %	+ 15 %

On observe la part importante de l'hydroélectricité et de la valorisation thermique des déchets (incinération avec récupération d'énergie). En dehors des pompes à chaleur, du photovoltaïque, la production des autres secteurs stagne ou reste peu significante.

Le territoire Entre Bièvre et Rhône se distingue de la moyenne régionale par une production d'énergie

renouvelable par habitant sensiblement élevée (17 MWh / hab contre 5 MWh / hab au niveau régional). Cet écart à la moyenne régionale s'explique principalement par une forte présence de l'hydroélectricité (barrage), des activités de valorisation des déchets (dont 50% est considérée comme renouvelable par convention) et de la méthanisation (x 5 par rapport à la région dans le ratio par habitant). L'absence d'éolien sur le territoire ne vient qu'à la marge contrebancer ce constat.

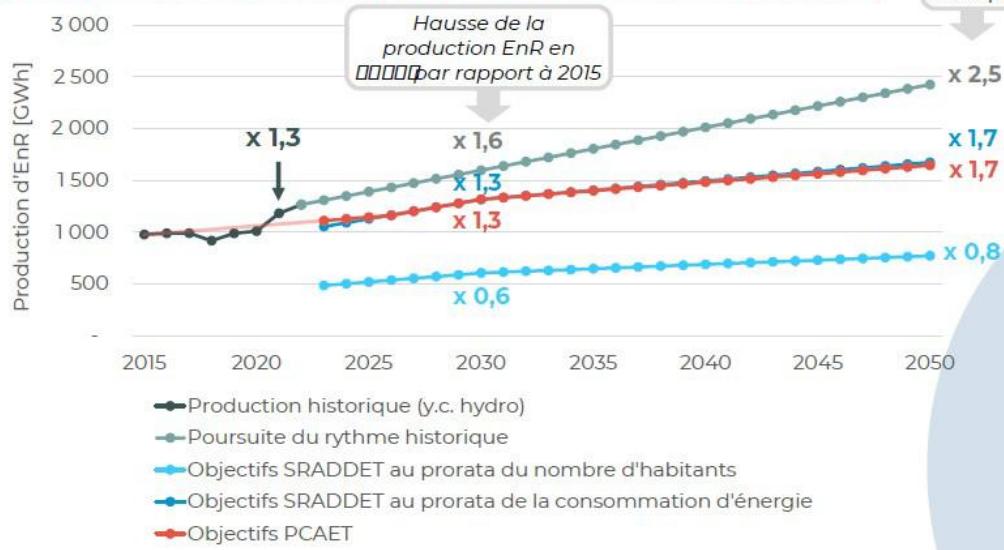
La dynamique de hausse des différentes filières EnR entre 2015 et 2022 est globalement plus importante qu'au niveau régional (+30% vs +15%), sauf pour la filière éolienne et l'hydroélectricité.

La couverture de la consommation d'énergie par la production renouvelable est plus importante qu'au niveau régional (33% vs 23%), mais maintient toutefois le territoire dans une dépendance forte aux énergies fossiles et fissiles.

Les objectifs du PCAET sur la production d'EnR :

ENERGIE production d'énergie renouvelable

Trajectoires à horizon 2030 et 2050 (dont hydro)



Hausse de la production EnR en $\square\text{m}\square\text{b}$ par rapport à 2015

Analyse :

La trajectoire EnR du PCAET est fortement cohérente avec la déclinaison des objectifs du SRADDET lorsqu'ils sont rapportés à la consommation d'énergie, et est nettement plus ambitieuse que le SRADDET rapporté au nombre d'habitants. La poursuite du rythme historique de déploiement EnR permettrait l'atteinte des objectifs PCAET.

ENERGIE

production d'énergie renouvelable

Trajectoires à horizon 2030 et 2050

		Objectif 2030	Evolution 2015-2030	Objectif 2050	Evolution 2015-2050
Dont hydroélectricité	Objectifs PCAET	1 571	61%	1 969	102%
	Objectifs du SRADDET (prorata du nombre d'habitants)	607	-38%	772	-21%
	Objectifs du SRADDET (prorata de la consommation d'énergie)	1 317	35%	1 675	72%
Hors Hydroélectricité	Objectifs PCAET	946	268%	1 344	423%
	Objectifs du SRADDET (prorata du nombre d'habitants)	371	45%	537	109%
	Objectifs du SRADDET (prorata de la consommation d'énergie)	805	214%	1 164	353%

ENERGIE

production d'énergie renouvelable

Trajectoires par filière à horizon 2030 et 2050

Filière EnR	Diagnostic 2022 (GWh)	Objectif 2030 (GWh)	Objectif 2050 (GWh)	Evolution rythme annuel 2022-2050	Commentaire
Photovoltaïque	18	89 (x 5 / 2022)	204 (x 12 / 2022)	+ 7 GWh/an (x 3,3 / 2015-2022) (x 1,7 / 2020-2022)	Pour atteindre l'objectif : nécessité de tripler le rythme annuel de 2015-2022, ou de rehausser de 70% le rythme 2020-2022
Hydroélectricité	721	850	850	+5 GWh/an	Référence du PCAET (850 GWh) surestimé - probablement à revoir
Eolien	0	35	76	+3 GWh/an (∞)	Absence de projets actuellement donc point de vigilance sur atteinte objectifs
Méthanisation	37	34 (obj atteint)	65 (x 2 / 2022)	+1 GWh/an (x 0,2 / 2015-2022)	Objectif 2030 déjà atteint, et objectif 2050 en bonne voie
Bois-énergie	207	165 (obj atteint)	251 (x 1,2 / 2022)	+1,6 GWh/an (x 0,1 / 2015-2022)	Objectif 2030 déjà atteint et objectif 2050 atteint à 82%, grâce au RDC Osiris
PAC & géothermie	48	30 (obj atteint)	41 (obj atteint)	/	Objectif 2030 et 2050 déjà atteints. Filière PAC sous-estimée (au niveau régional aussi)
Valorisation des déchets	234	92 (obj atteint)	107 (obj atteint)	/	Objectif 2030 et 2050 déjà atteint. Potentiel de valorisation issu des déchets sous-estimé
Solaire thermique	3	24 (x 9 / 2022)	52 (x 20 / 2022)	1,8 GWh/an (x 53 / 2015-2022)	Objectif très ambitieux et rythme actuel complètement insuffisant pour atteindre les objectifs

Au global, avec ou sans prise en compte de la filière hydraulique, les objectifs EnR du PCAET sont en bonne voie d'être atteints à horizon 2030 (déjà atteints hors hydro) et à horizon 2050, notamment si le territoire poursuit le rythme de déploiement de la dernière décennie.

En comptabilisant la filière hydraulique, la trajectoire PCAET est fortement alignée avec la trajectoire SRADDET déclinée au prorata de la consommation d'énergie du territoire, et est plus ambitieuse que le SRADDET rapporté au nombre d'habitants du territoire.

Hors hydraulique, la trajectoire PCAET s'inscrit entre les 2 trajectoires déclinées du SRADDET.

Les objectifs PCAET peuvent donc - au global – être considérés comme cohérents avec les objectifs du SRADDET.



Livret 2

diagnostic résilience territoriale

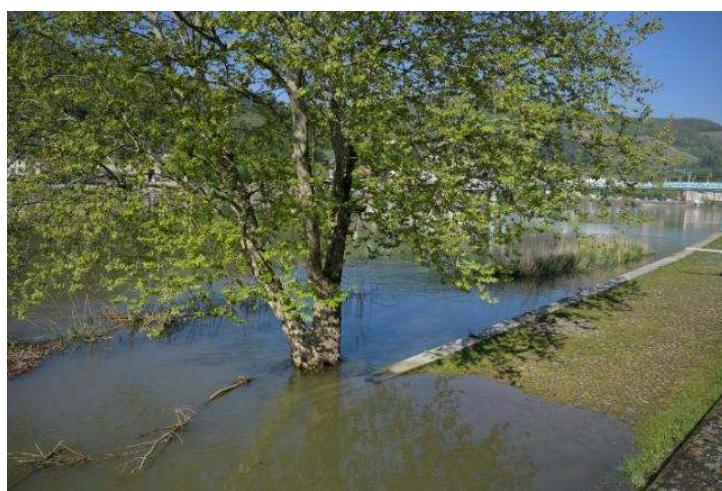
II. Diagnostic d'adaptation et résilience

Le rapport spécial du GIEC sur les effets d'un réchauffement climatique de 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels¹ amène à considérer deux scénarios et leurs différentiels d'impacts : un scénario à +1,5°C versus un scenario à +2°C. Une augmentation de la température de 1,5°C ou 2°C d'ici 2050 va entraîner des répercussions climatiques durables et irréversibles. Les risques seront plus forts, et les conséquences plus graves, si on dépasse rapidement les +1,5°C avant de revenir à ce niveau d'ici 2100 plutôt que si l'on progresse progressivement et se stabilise à 1,5°C.

En parallèle du GIEC, le forum économique mondiale présente chaque année son rapport global sur les risques. Ce rapport montre que le risque « d'événement climatique extrême » est toujours à long terme le plus présent et le plus impactant pour la géopolitique, la société, l'économie.... Les approches par les risques climatiques et systémiques sont bien liées et il est légitime de relier ADAPTATION et RESILIENCE.

Ce volet « ADAPTATION et RESILIENCE » permet d'initier à mi-parcours une première réponse à ces exigences réglementaires et surtout une réponse à la nécessaire intégration de ces objectifs dans les instruments de planification que sont, pour n'en citer que quelques-uns :

- le PCAET,
- le PICS, Plan Inter - Communal de Sauvegarde,
- le PAT, Plan Alimentaire Territorial
- le PLUI , Plan Local d'Urbanisme Inter-communal, qui doit être compatible avec les PCAET, conformément aux instructions de l'Etat.
- le SDAGE et la GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations



Action PCAET 2025 : Reportage photo Renaud VEZIN

¹ « Rapport spécial du GIEC sur les effets d'un réchauffement climatique de 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels et les profils d'émission de gaz à effet de serre associés, dans le cadre d'un renforcement de la réponse mondiale à la menace du changement climatique, d'un développement durable et des efforts visant à éradiquer la pauvreté » publié en anglais le 6 octobre 2018 à Incheon, Corée du Sud, révision de janvier 2019.

A. Analyse de vulnérabilité aux effets du Changement Climatique

Le code de l'environnement Article R229-51 (modifié), exige pour le PCAET l'élaboration d'un diagnostic qui intègre en son alinéa 6° « une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique ».

Fin 2024 puis courant 2025, la mission PCAET d'EBER a décidé, notamment pour apporter une première réponse aux **obligations ci avant, de mener plusieurs actions orientées adaptation climat et résilience** dans le cadre de ses politiques publiques intégrées :

- Etude Profil Climat Air Energie de l'Observatoire Régional ORCAE (20 avril 2025), qui présente les évolutions (accroissement pour les paramètres liés aux températures) de 1960 à 2025
- Analyse des évolutions climatiques passées (CLIMAT HD) et futures (CLIMADIAG)
- Diagnostic 360 : outil en expérimentation soutenu par la Banque des Territoires
- Journée climat le 9 octobre
- Formation aux élus sur l'adaptation climat et résilience du territoire

Evolution passée du climat sur EBER, selon ORCAE et METEO FRANCE CLIMAT HD

L'analyse ORCAE montre que :

- La température moyenne a augmenté de +2.8°C entre 1959 et 2024, marqué au printemps (+2.7°C) et en été (+3.5°C),
- Le nombre de jours de canicules et de fortes chaleurs a fortement augmenté à partir de 2003 et avec une fréquence accrue entre 2015 et 2025,
- Le bilan hydrique est de plus en plus déficitaire à cause de l'augmentation de l'évapotranspiration des arbres du fait de l'augmentation des températures, a fortiori en été,

Les enregistrements et analyses METEO FRANCE - CLIMAT HD² montrent une évolution climatique éloquente en Rhône Alpes en particulier dans le secteur Rhodanien. Les éléments significatifs illustrant cette évolution sont présentés ci-après :

L'évolution des températures moyennes annuelles en Rhône-Alpes (stations de Lyon Bron, et à défaut Saint Etienne Bouthéon) montre un net réchauffement depuis 1959. Sur la période 1959-2021, la tendance observée se situe entre +0,3 °C et +0,4°C par décennie.

Les trois années avec les températures moyennes les plus chaudes depuis 1959 en Rhône-Alpes, 2022, 2023 et 2024, ont été observées au XXIe siècle. L'année 2024 est la plus chaude de toutes.

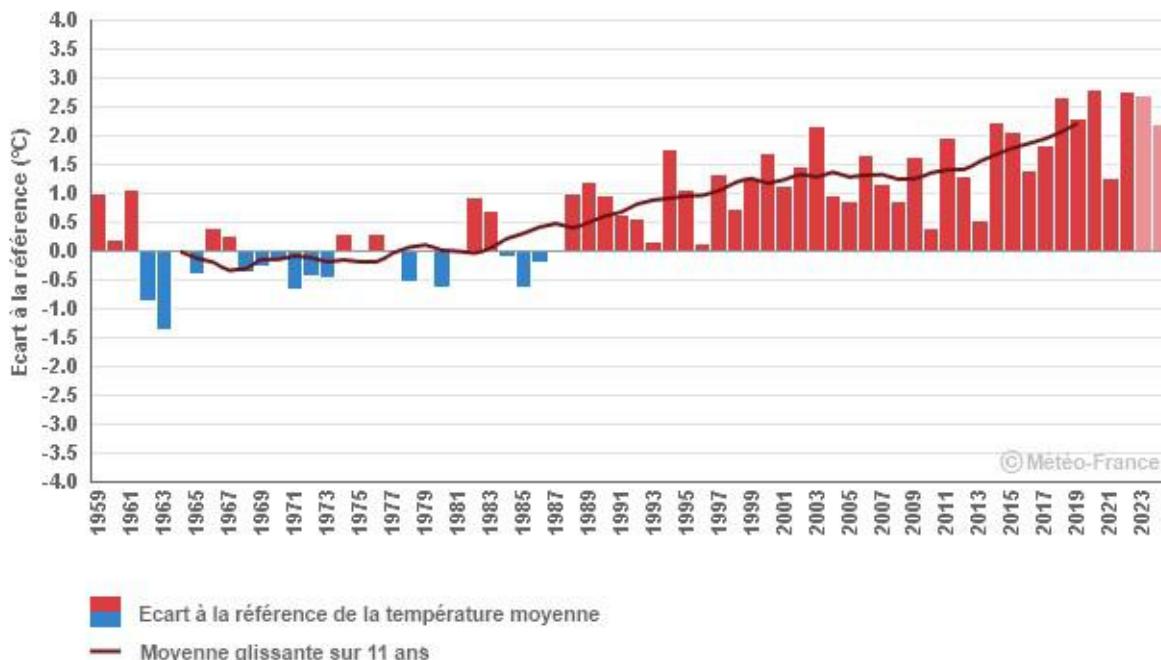
L'évolution des températures maximales annuelles en Rhône-Alpes montre un net réchauffement depuis 1959. Sur la période 1959-2021, la tendance observée est de l'ordre de +0,4°C par décennie.

Les trois années avec les températures maximales les plus chaudes depuis 1959 en Rhône-Alpes, 2020, 2022 et 2023, ont été observées au XXIe siècle. L'année 2022 est la plus chaude de toutes.

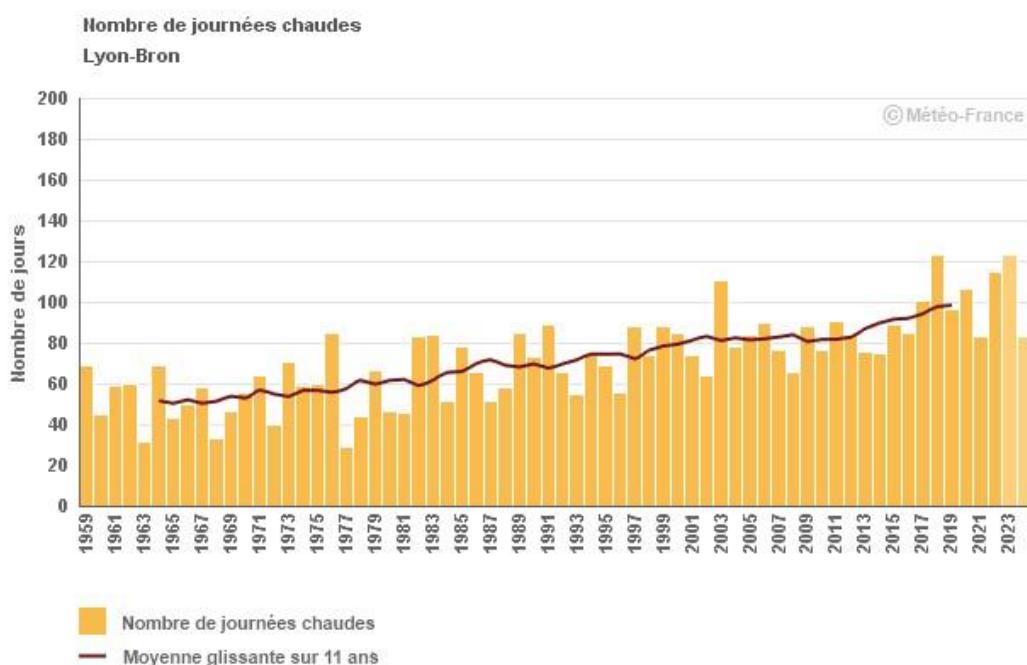
² Depuis plusieurs décennies, le changement climatique est en marche. Il va encore s'accentuer au cours du 21^e siècle. Climat HD propose une vision intégrée de l'évolution du climat passé et futur, aux plans national et régional. Climat HD synthétise les derniers travaux des climatologues : des messages clés et des graphiques pour mieux appréhender le changement climatique et ses impacts.

Température moyenne annuelle : écart à la référence 1961-1990

Lyon-Bron



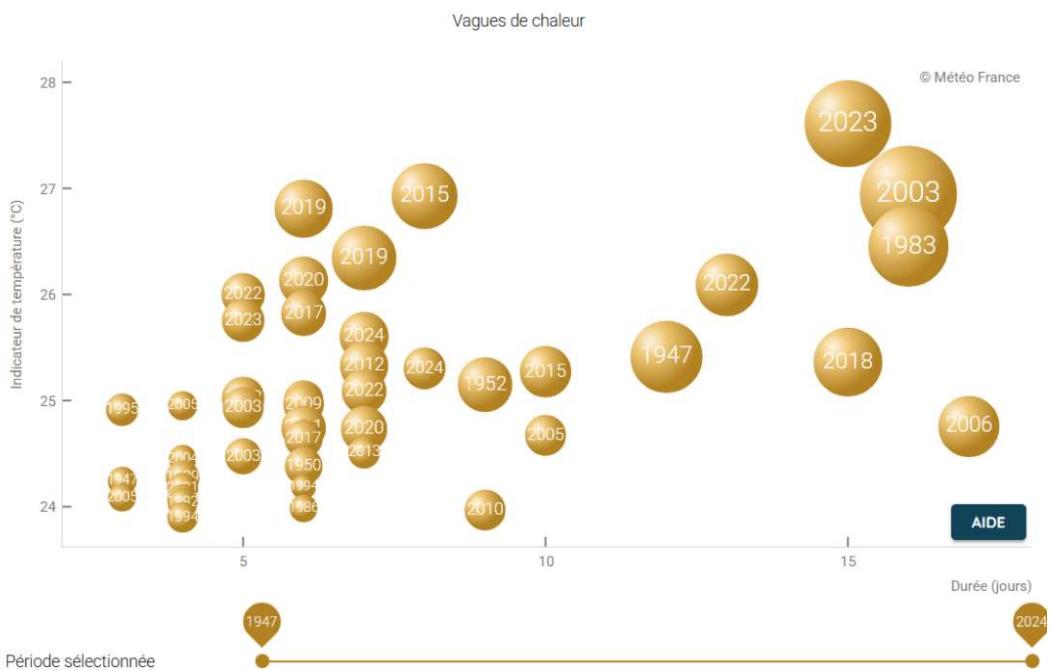
En Rhône-Alpes, le nombre annuel de journées chaudes (températures maximales supérieures à 25°C) est très variable d'une année sur l'autre et selon l'altitude et l'endroit. On observe sur la période 1961-2021 une forte augmentation du nombre de journées chaudes, de l'ordre de 4 à 8 jours par décennie. 2018, 2022 et 2023 sont les années ayant connu le plus grand nombre de journées chaudes avec plus de 110 journées chaudes.



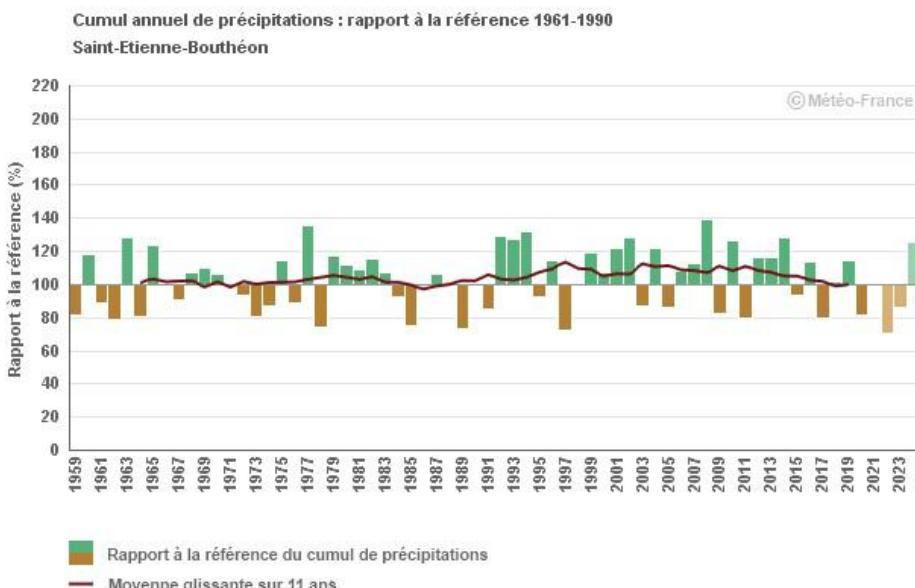
Les vagues de chaleur recensées depuis 1947 en Rhône-Alpes ont été sensiblement plus nombreuses au cours des dernières décennies.

Sur 46 vagues de chaleur détectées depuis 1947 : 13 vagues de chaleur se sont réalisées avant 2000 puis 33 après 2000. Cette évolution se matérialise ces dernières années par l'occurrence d'événements

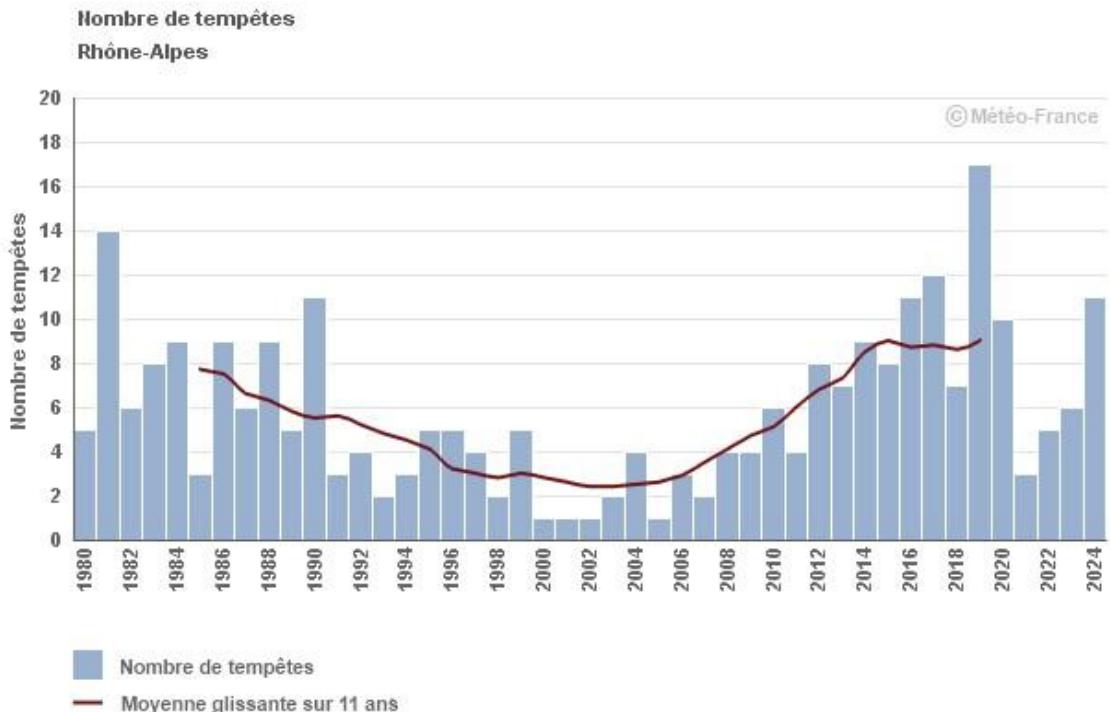
plus sévères (taille des bulles) et plus fréquents, y compris avec plusieurs épisodes au cours d'un même été. Avant 2000, on dénombre près de 2 jours/an en vagues de chaleur contre plus de 10 jours/an sur la période 2001-2024. La canicule observée du 2 au 17 août 2003 est la plus sévère survenue sur la région suivie de près par la canicule du 11 au 25 août 2023. C'est durant cet épisode d'août 2023 qu'a été observée la journée la plus chaude depuis 1947.



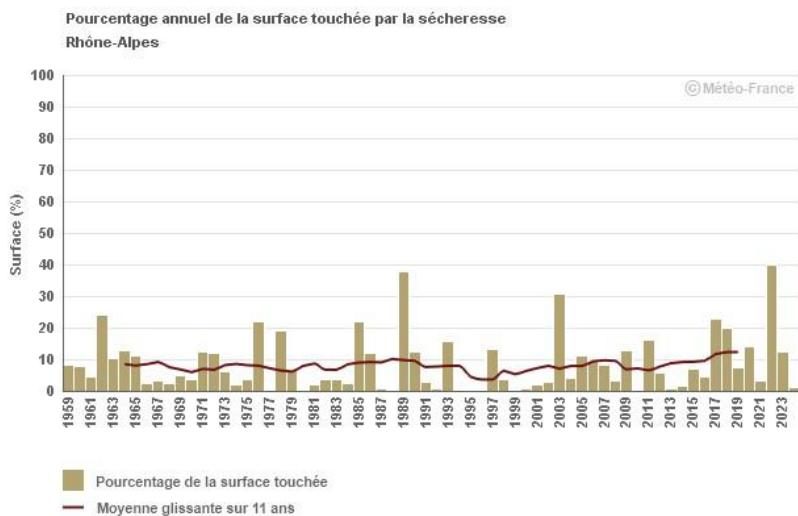
En Rhône-Alpes, les précipitations annuelles sont en légère augmentation depuis 1961. Elles sont caractérisées par une grande variabilité d'une année sur l'autre.



Le nombre de tempêtes ayant affecté la région Rhône-Alpes est très variable d'une année sur l'autre. Sur l'ensemble de la période, on n'observe pas de tendance significative en ce qui concerne le nombre de tempêtes affectant la région Rhône-Alpes. Après une période plus calme dans les années 2000, le nombre de tempêtes affectant la région est toutefois en hausse au cours de la dernière décennie.



L'analyse du pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse des sols depuis 1959 permet d'identifier les années ayant connu les événements les plus sévères comme 1989, 2003 et surtout 2022. L'évolution de la moyenne décennale ne montre pas de nette augmentation de la surface des sécheresses.



La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol entre les périodes de référence climatique 1961-1990 et 1991-2020 en région Rhône-Alpes montre un assèchement de l'ordre de 4 % sur l'année, sensible en toutes les saisons à l'exception de l'automne et une humidification à l'hiver.

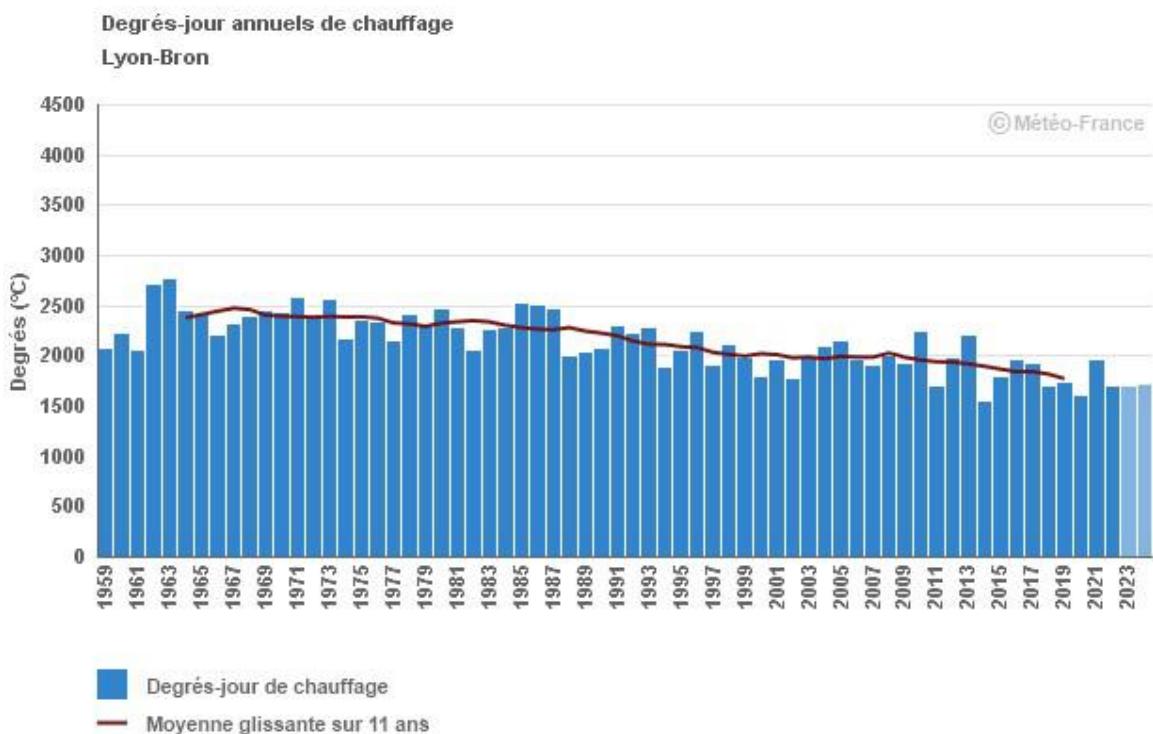
En termes d'impact potentiel pour la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un léger allongement moyen de la période de sol sec (SWI inférieur à 0,4) en été et d'une diminution faible de la période de sol humide (SWI supérieur à 0,8) au printemps. Pour les cultures irriguées, cette évolution se traduit potentiellement par un accroissement du besoin en irrigation.

Les événements récents de sécheresse du XXI^e siècle (2003, 2011, 2022) correspondent aux records

mensuels de sol sec du printemps et de l'été depuis 1959. Inversement, les records de sol humide ont plus souvent été observés avant 2000.

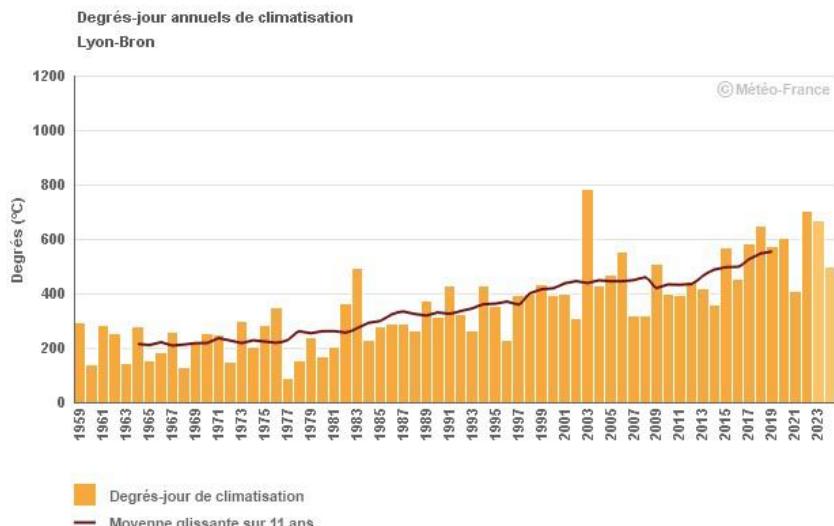


L'indicateur degrés-jour de chauffage permet d'évaluer la consommation en énergie pour le chauffage. En Rhône-Alpes, sur les 10 dernières années, la valeur moyenne annuelle se situe autour de 1950 degrés-jour. Depuis le début des années 60, la tendance observée montre une diminution d'environ 4 % par décennie.



L'indicateur degrés-jour de climatisation permet d'évaluer la consommation en énergie pour la climatisation.

En Rhône-Alpes, sur les 10 dernières années, la valeur moyenne annuelle se situe autour de 500 degrés-jour. Depuis le début des années 60, la tendance observée montre une augmentation d'environ 14 % par décennie.



Evolution future du climat sur EBER, selon METEO FRANCE CLIMAT DIAG

CLIMADIAG commune de météo France indique pour les échéances 2030, 2050 et 2100 les prévisions d'évolutions et confirment les tendances passées et l'accélération des dernières années.

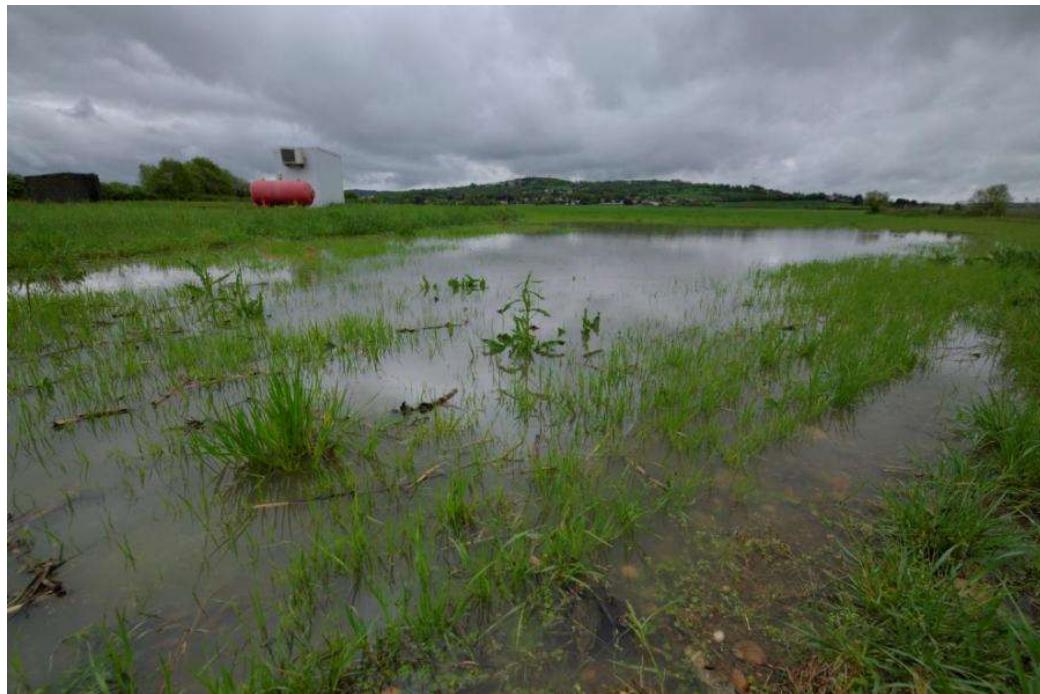
Certaines évolutions en sont extraites et présentées ci-dessous. Les tendances 2030 sont déjà largement constatées sur l'EPCI compte tenu des témoignages vécus par les élus et agents lors des ateliers

Projections des aléas climatiques selon MétéoFrance Climadiag (CC EBER)				
Occurrence de l'aléa et Définition	Référence	Médiane 2030	Haute 2030	
Cumul des précipitations par saison : recueil en mm d'1L/m2 d'eau au sol. Tendance à une légère baisse du cumul des précipitations en été (E) et une hausse pour les autres saisons, ce qui peut aggraver l'inondation par ruissellement.	H	190	223	245
	P	250	273	311
	E	211	208	244
	A	303	314	367
Nombre annuel de jours en vague de chaleur : au moins 5 jours consécutifs pour lesquels la Tmax quotidienne excède la normale de plus de 5°C.	2	12	15	
Nombre annuel nuits chaudes : la nuit, la température ne tombe pas sous les 20°C.	6	19	23	
Nombre annuel de jours très chauds : la température dépasse 35°C dans la journée.	1	4	8	
Feu de végétation : un jour est considéré à risque significatif de feu de végétation lorsque l'Indice Forêt Météo (IFM) est supérieur à 40.	2	4	9	
Sécheresse : hausse des jours avec sol sec en Eté et en Automne en 2030. « <i>Un jour est considéré avec sol sec lorsque l'indice d'humidité des sol superficiels < 0,4</i> ». Son augmentation augmente les RGA et donc les dommages aux bâtiments.	E	32	37	53
	A	16	24	35

Les rapports CLIMADIAG de l'EPCI EBER sont joints.

En conséquence, les impacts de l'évolution climatique sur le territoire :

- Augmentation des phénomènes extrêmes et de l'intensité des épisodes (tempêtes, pluies intenses) avec blocage des voiries et engorgement des réseaux
- Augmentation du nombre et de la durée des vagues de chaleur / canicules
- Augmentation de l'évapotranspiration et baisse du bilan hydrique (débits des rivières, disponibilité de la ressource en eau)
- Stress hydrique et augmentation des attaques de ravageurs sur la forêt et risques incendies
- Augmentation de l'effet d'îlot de chaleur urbain, surchauffe en centre-ville
- Augmentation des impacts sur la santé et avec un effet immédiat sur l'organisme augmentation des recours aux soins d'urgence pour des motifs en lien avec la chaleur (hyperthermie/coup de chaleur, déshydratation, hyponatrémie), pour toutes les classes d'âge³
- Sur-fréquentation des îlots de fraîcheur
- Pression accrue sur les écosystèmes et leurs services



Action PCAET 2025 : Reportage photo Renaud VEZIN

³auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/vagues-de-forte-chaleur-et-canicule-comment-se-proteger

B. Diagnostic 360° : outil expérimental

L'engagement volontaire d'EBER dans l'expérimentation « Diagnostic 360 » porté par la Banque des territoires.

EBER a fait le choix volontariste, fin 2024, de s'engager dans le dispositif DIAG360, avec le souhait de contribuer au bilan mi-parcours du plan Climat Air Energie Territorial. Cela est un complément logique. L'état des lieux avec le remplissage du référentiel s'est effectué au second trimestre 2025, en mobilisant la chargée de mission PCAET, ses collègues pilotes d'autres missions ou services, le comité de suivi (référents des services techniques), le comité de pilotage, avec l'accompagnement de PHOENIX Conseil en transformation (coconcepteur de la méthode).

Des entretiens, des ateliers de travail et des réunions plus formelles ont été réalisés à cet effet :

- Ateliers résilience et adaptation avec des agents EBER en juin
- Ateliers résilience et adaptation avec des élus EBER en juillet
- Journée climat le 9 octobre
- Formation adaptation et résilience

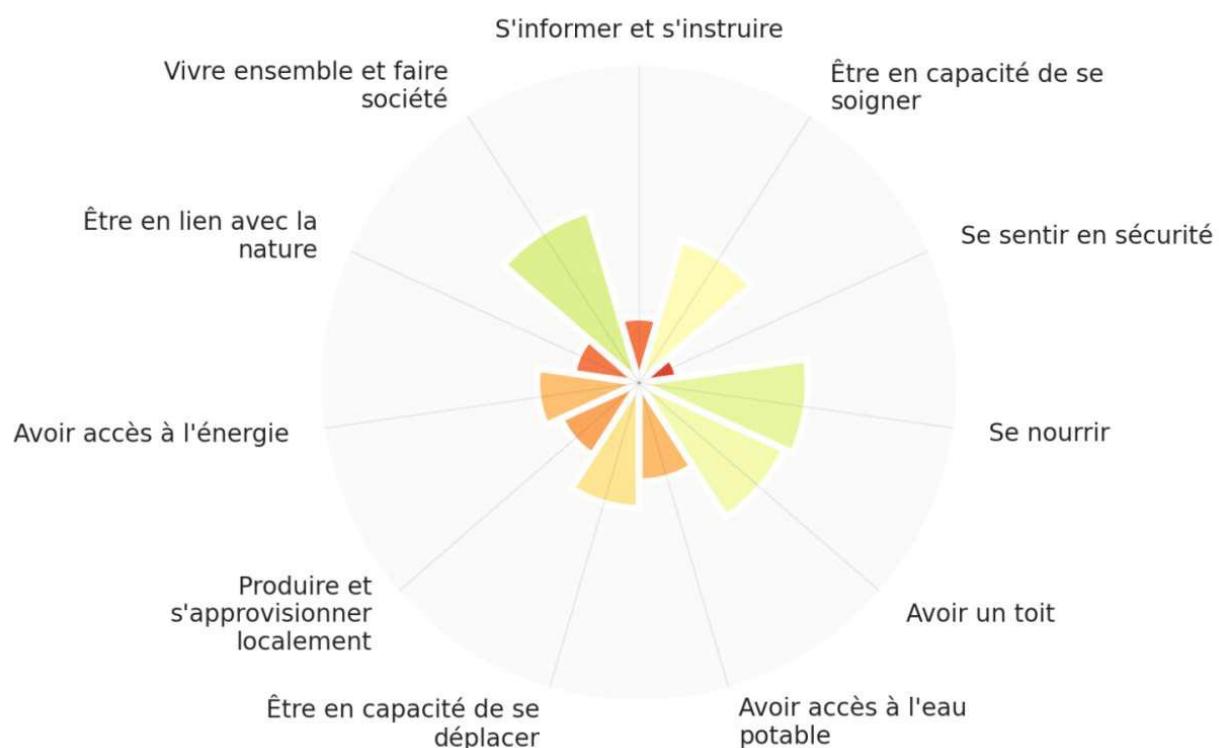
Intérêts pour EBER de se lancer dans le diagnostic 360 :

- Contribuer à l'évaluation mi-parcours de son PCAET
- Faire un lien avec les autres politiques publiques intercommunales
- Bénéficier d'un regard extérieur avec une approche systémique
- Appuyer et renforcer le PCAET, notamment sur le volet adaptation
- Initier une démarche de résilience en intégrant les risques climatiques, en lien avec le référentiel de sauvegarde (PiCS)

Objectifs de cette démarche pour EBER :

- Consolider : vers une vision commune des enjeux du territoire et de la collectivité en matière de résilience et de réponse aux besoins des habitants,
- Unir les forces de la collectivité autour d'un projet partagé
- Mobiliser : mettre en place des engagements à la hauteur des enjeux
- Progresser : développer une démarche d'amélioration continue
- Donner de la visibilité sur les risques climatiques, et plus généralement ceux du territoire.

La synthèse du DIAG360 EBER est jointe au présent document et reprend les analyses des indicateurs, enseignements et leviers d'action pour chaque besoin représenté ci-après.



C. Lien avec le Plan Inter Communal de Sauvegarde

EBER a initié l'élaboration de son référentiel de sauvegarde au titre de son obligation requise par la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi MATRAS, et précisé par le décret n°2022-907 du 20 juin 2022.

Cette loi consolide le modèle de sécurité civile et modernise les services d'incendie et de secours. Elle permet de favoriser l'engagement, d'expérimenter un numéro unique d'appel et requiert l'élaboration du Plan Inter Communal de Sauvegarde (PiCS, avant décembre 2026).

L'étude de vulnérabilité face aux changements climatiques et le volet diagnostic du PiCS sur les risques liés ou amplifiés par le climat sont donc convergents.

Le dérèglement climatique démultiplie, amplifie et combine les phénomènes naturels extrêmes tels qu'élévation de température, sécheresses (impact en RGA Retrait Gonflement d'argile ou encore Feux de forêt) ou excès d'eau : précipitations extrêmes, inondation, épisodes de grêles...

EBER envisage de mener de manière cohérente ces deux outils de planification.

D. Risque naturel (climatique) et technologique NATECH

Une Centrale Nucléaire Production d'Electricité et 15 sites SEVESO, dont 11 seuils haut et 10 en autorisation avec servitudes sont installés sur les communes de Salaise-sur-Sanne, Saint-Clair-du-Rhône, Péage-de-Roussillon, Roussillon et Saint-Maurice-l'Exil.

L'analyse de la base de données ARIA et le retour d'expérience montrent déjà une nette augmentation des accidents industriels provoqués ou aggravés par des phénomènes naturels intenses, tels que les pluies-inondations, les fortes chaleurs ou le vent, entre 2010 et 2019 dans les installations industrielles françaises. Ces événements sont qualifiés de « NaTech »⁴.

Le risque NATECH associe deux types d'aléa :

- les risques naturels (séisme, inondation, foudre, feu de forêt, tempêtes, températures extrêmes, mouvements de terrain, etc.), en particulier liés aux dérèglements climatiques, avec un impact croissant, tant en intensité qu'en fréquence.
- et les risques technologiques liés aux activités industrielles (ICPE, transport de matières dangereuses).

Des accidents industriels majeurs causés par des événements naturels ont révélé la vulnérabilité de certaines installations. La catastrophe de Fukushima en 2011 et l'accident de l'usine Arkema près de Houston en 2017 en sont les exemples les plus marquants. Les territoires accueillant des industries françaises doivent anticiper la résilience de leurs infrastructures et process pour protéger les personnes, les biens et l'environnement.

Il est à noter qu'il existe les Etudes des Dangers (EDD) qui sont élaborées au titre du code de l'environnement par les exploitants des sites de la plateforme de Péage-de-Roussillon. Ces EDD

⁴ « Le risque NaTech ou les accidents technologiques déclenchés par un événement naturel », ARIA, 2013. https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/07/FT_risques_Na-tech.pdf

intègrent insuffisamment le risque NATECH dans leurs évaluations initiales et réexamens. Dans un rapport rendu en mai 2025, l'IGEDD préconise la prise en compte des risques NATECH.

Désormais, il va falloir que les politiques publiques et outils de planification d'EBER précités intègrent ce risque spécifique et historique du territoire. Cet enjeu spécifique à EBER va conduire à alimenter :

- l'analyse de vulnérabilité aux effet du changement climatique
- le plan de sauvegarde PICS

L'appréhension du risque NATECH va impliquer l'ensemble des acteurs du territoire et la création d'une acculturation du plus grand nombre.

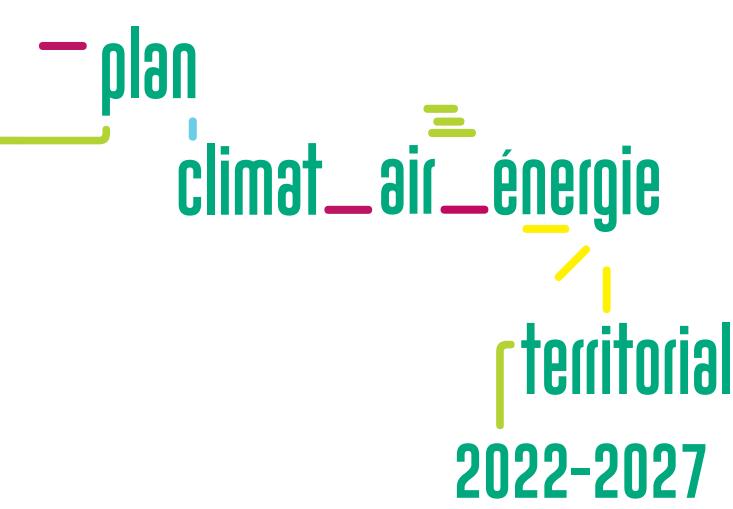
Le plan d'actions du PCAET actuel doit être augmenté d'un volet adaptation, absent lors de l'élaboration initiale. Une démarche d'introduction de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) dans l'ensemble des documents de planification et sectoriels locaux pertinents sera à engager⁵.



Action PCAET 2025 : Reportage photo Renaud VEZIN

5

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Mesure23%20-%20Territoires%20-%20planification.pdf>

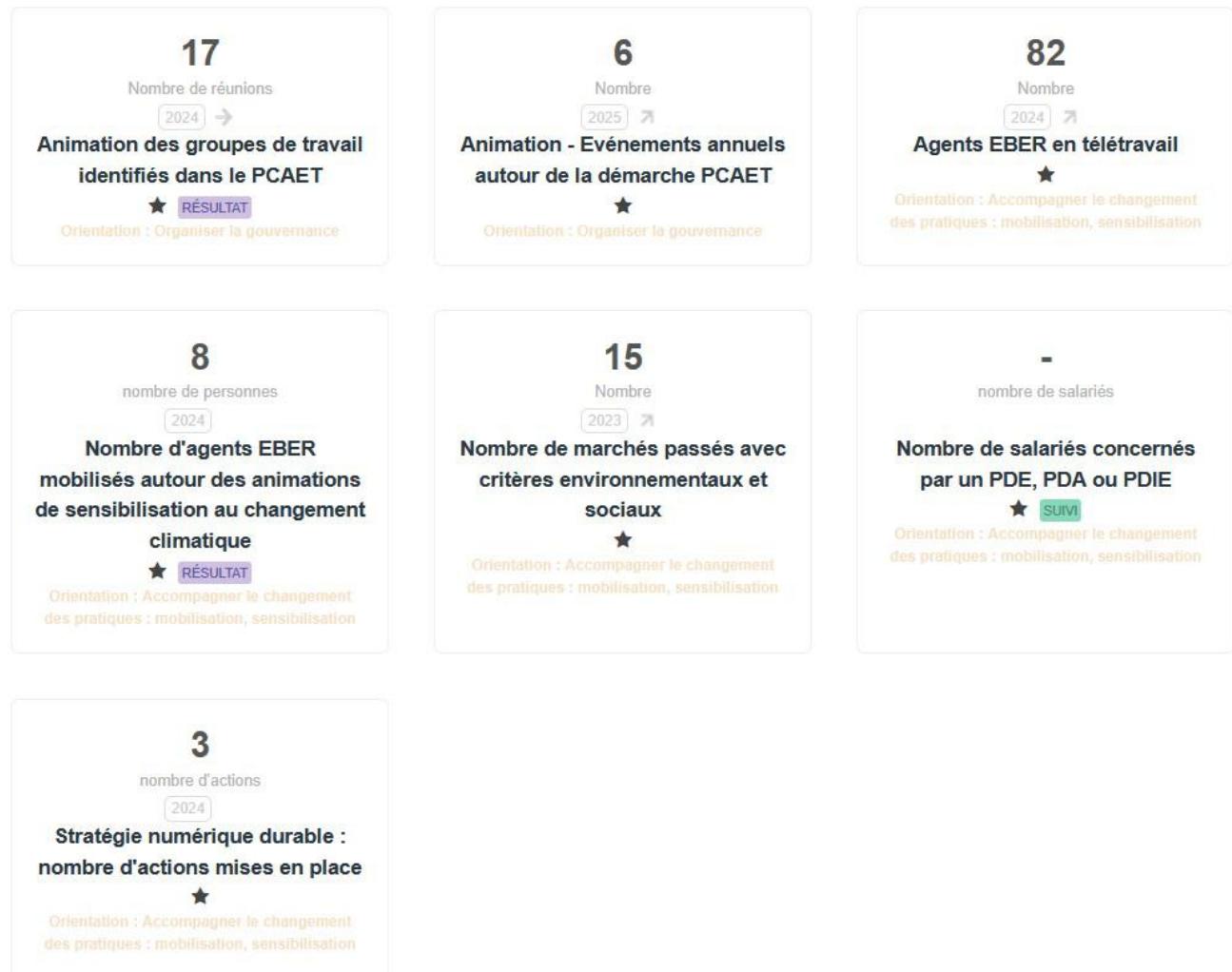


Livret 3

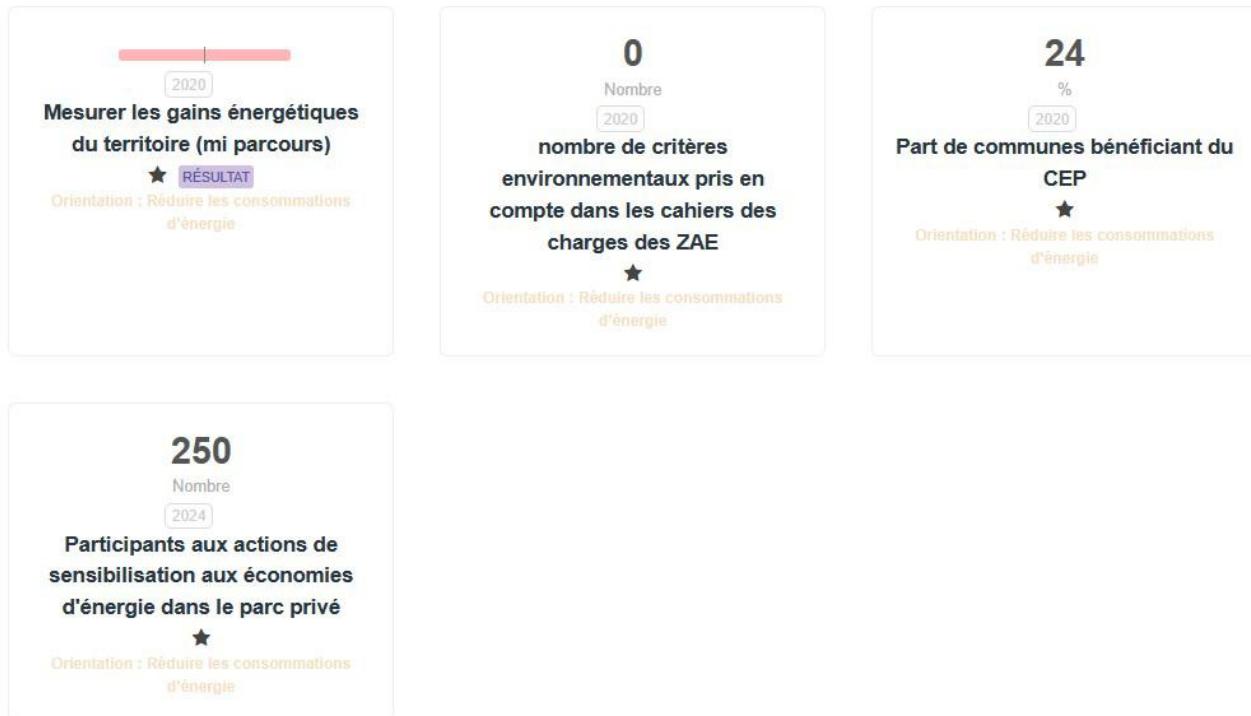
diagnostic et évaluation actions PCAET 2022-2025 Programme Territoire Engagé Écologique

III. Suivi des indicateurs (outil linea 21)

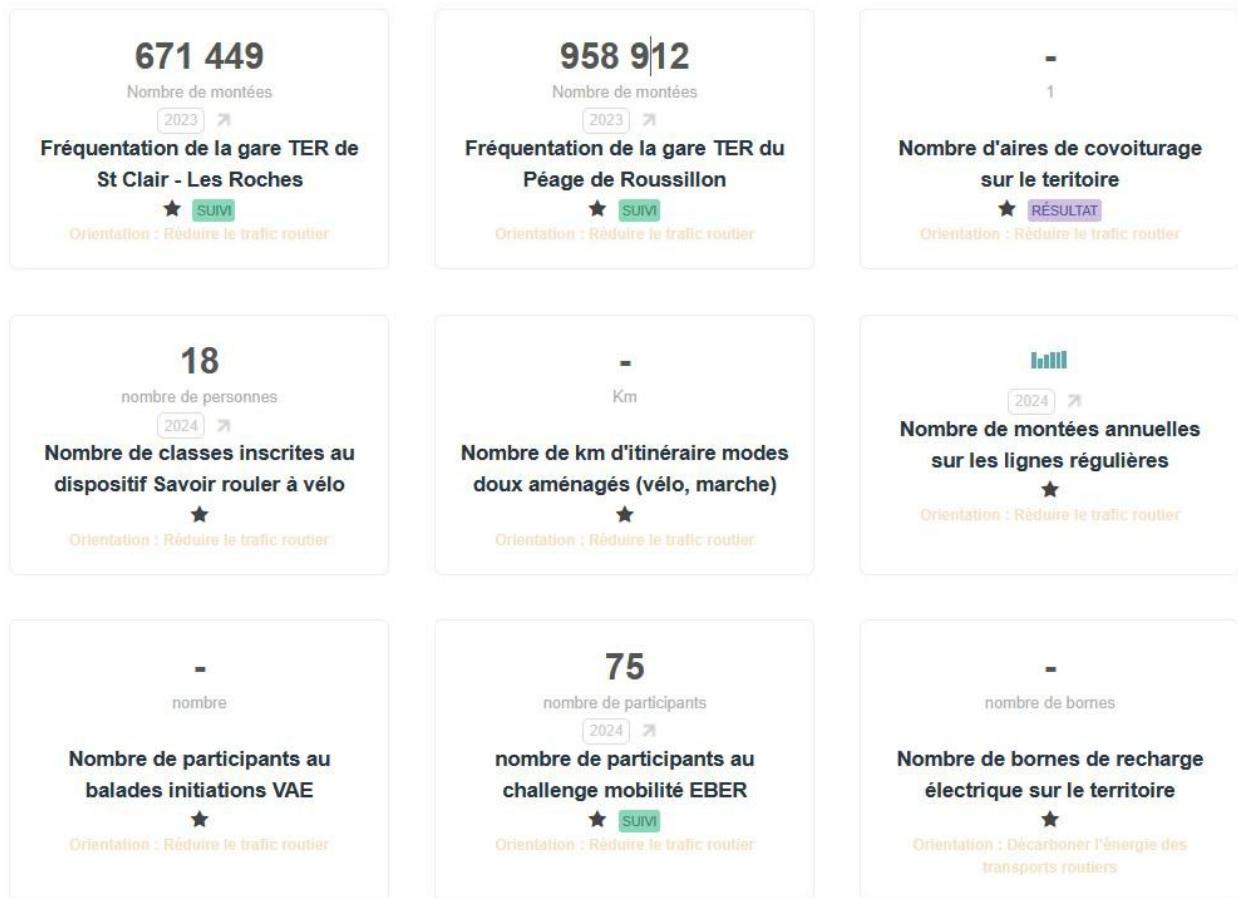
Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance



Viser la sobriété énergétique et améliorer la performance énergétique



Repenser la mobilité



Améliorer la qualité de l'air et agir sur la santé environnementale



Promouvoir les pratiques décarbonées et privilégier les ressources et l'économie locales



Aménager et adapter le territoire pour un fonctionnement durable



IV. Etat d'avancement du programme d'action Programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique

La collectivité a délibéré dès 2019 pour arrêter une première stratégie climat-air-énergie, à une époque où elle se réorganisait pour faire fusionner 2 EPCI. L'objectif était alors de reprendre les travaux de diagnostic initial élaborés dans chacun des 2 EPCI. Elle s'appuyait globalement sur une démarche TEPOS reconnue par l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui a permis de recruter un chargé de mission thématique.

Cette stratégie a ensuite été reprise et enrichie pour élaborer le PCAET 2022-2027, formellement approuvé en avril 2024. La collectivité a privilégié le passage à l'action, en approuvant le PCAET, tout en s'engageant à améliorer cette stratégie dans le cadre du PCAET. La communauté de communes prévoit de la renforcer dans le cadre du bilan à mi-parcours du PCAET, en cours en 2025.

RAPPEL des 32 actions PCAET initiales :

PCAET : Plan d'actions 2025-2027

Axe 1 : Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance

Orientación 1 : Organiser la gouvernance

1.1.1 Animer la démarche

1.1.2 Rendre compte de la démarche

Orientación 2 : Accompagner le changement des pratiques : mobilisation, sensibilisation

1.2.1 Consommer autrement

1.2.2 Repenser les modes de travail

1.2.3 Travailler sur la commande publique durable

Axe 2 : Viser la sobriété énergétique et améliorer la performance énergétique

Orientación 1 : Réduire les consommations d'énergie

2.1.1 Accompagner les entreprises et les ZA dans leur performance énergétique

2.1.2 Réduire la part des bâtiments, équipements et logements publics énergivores

2.1.3 Favoriser la rénovation énergétique du parc privé et social

Axe 3 : Repenser la mobilité

Orientación 1 : Réduire le trafic routier

3.1.1 Augmenter le taux de remplissage des voitures

3.1.2 Augmenter la part modale des transports en commun

Orientación 2 : Décarboner l'énergie des transports routiers

3.2.1 Encourager le report modal pour le transport de marchandises

3.2.2 Favoriser la mutation du parc roulant

Orientación 3 : Promotion et suivi des écomobilités*

Axe 4 : Améliorer la qualité de l'air et agir sur la santé environnementale

Orientación 1 : Réduire les émissions de polluants atmosphériques

4.1.1 Réduire l'impact des appareils de chauffage polluants

4.1.2 Lutter contre l'ambroisie

4.1.3 Maîtriser les émissions de polluants atmosphériques liées à l'activité industrielle

4.1.4 Agir sur la réduction des émissions liées aux transports

Orientación 2 : Eviter, réduire l'exposition de la population aux polluants atmosphériques

4.2.1 Réduire l'exposition de la population aux concentrations de polluants

4.2.2 Améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments publics et les logements

Axe 5 : Promouvoir les pratiques décarbonées et privilégier les ressources et l'économie locales

Orientación 1 : Développer la production d'ENR et de récupération

5.1.1 Concrétiser des projets de production d'énergie renouvelable

5.1.2 Travailler sur l'acceptabilité des projets de production EnR

Orientación 2 : Inciter les changements dans les domaines agricole, forestier et alimentaire

5.2.1 Renforcer la production de bois local

5.2.2 Favoriser une agriculture locale

Orientación 3 : Réduire les déchets et promouvoir l'économie circulaire

5.3.1 Réduire la production de déchets

5.3.2 Valoriser les déchets et leur réemploi

Axe 6 : Aménager et adapter le territoire pour un fonctionnement durable

Orientación 1 : Repenser la ville, le territoire pour réduire les déplacements individuels : développer les centres-bourgs

6.1.1 Constituer des centralités

6.1.2 Stopper l'implantation et l'agrandissement de zones commerciales en périphérie

Orientación 2 : Orientation : Intégrer le réchauffement climatique et adapter l'aménagement du territoire

6.2.1 Intégrer les concepts et les risques bioclimatiques dans les opérations d'aménagement

6.2.2 Assurer l'adaptation de l'agriculture et de la forêt au changement climatique

Orientación 3 : Protéger la biodiversité et la ressource en eau

6.3.1 Préserver la qualité de la ressource en eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels

6.3.2 Organiser la sobriété de l'usage et optimiser la disponibilité de la ressource en eau

6.3.3 Préserver les corridors et les milieux et renforcer les connectivités

6.3.4 Favoriser l'implantation de haies nourricières

AXE·1

Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance



Focus sur quelques orientations

1.1.2_Rendre compte de la démarche :

- ⇒ 40 élus présents à la journée annuelle du PCAET en 2025
- ⇒ 150 élèves de cinquième sensibilisés par an

1. 2.2_Repenser les modes de travail :

- ⇒ 1768 jours télétravaillés en 2024



Commentaires de l'auditrice TETE (P. Cousin) et du conseiller TETE (BE Colibree) :

- les moyens financiers dévolus à la politique transition écologique du territoire sont adaptés à la taille de la collectivité et ses enjeux avec deux agents dédiés à ce seul sujet.
- une évaluation et un pilotage des actions via linea 21 : <https://climat.entre-bievreethrone.fr/public/index.php>. L'évaluation des actions devra être approfondie pour voir les résultats de la politique menée.
- une gouvernance installée avec des groupes de travail, des commissions et avec un portage politique (Vice-Président Environnement et Développement Durable) à maintenir après les élections de 2026.
- une coopération développée avec les partenaires techniques (AGEDEN, TE38...) et une forte proximité avec les communes avec un accompagnement dédié sur leur patrimoine communal.

☆ Les écodécouvertes

En 2025 s'est déroulée la deuxième édition des ÉcoDécouvertes, un évènement porté par la Communauté de communes autour des questions environnementales et de transition énergétique. L'objectif est de mobiliser et d'informer différents publics autour de la politique énergétique et environnementale de la collectivité. Cette année, le fil conducteur était l'alimentation durable.

Le grand public

Une projection pour les enfants, deux documentaires et un spectacle intitulé « On mange quoi demain ? » ont permis d'explorer les enjeux actuels de l'agriculture (l'élevage, le changement climatique, la disponibilité de la ressource en eau). Le village des ÉcoDécouvertes, tenu à la salle polyvalente de Beaurepaire a permis aux habitants de découvrir l'activité des associations et acteurs du territoire engagés pour l'environnement. Des animations étaient prévues : balades contées, ferme pédagogique, spectacle, ateliers origami, etc.



La remise des prix de l'appel à projet écocitoyen lancé en 2025 a aussi été l'occasion de rappeler le rôle des acteurs du territoire dans la transition écologique. Un peu plus de 6000 euros ont été distribués à des associations du territoire pour des projets en lien avec la transition écologique. 13 projets ont été récompensés par un jury composé de membres du Conseil local de développement et d'élus de la commission environnement. Sur la journée, environ 250 personnes sont venues participer à la journée.

Lors de la journée du jeudi dédiée aux élus du territoire et aux partenaires, une quarantaine de personnes ont assisté à la présentation de l'évaluation à mi-parcours du PCAET, puis à un atelier sur la résilience territoriale animé par l'Ageden. Parmi les présents, de nombreux élus municipaux ont pu être informés de la politique climat air énergie de la Communauté de communes. Les visites de l'après-midi ont également permis de communiquer sur des projets exemplaires du territoire : la rénovation du centre nautique Aqualone et le projet d'hydrologie régénérative mis en place sur 5 exploitations du territoire.



La journée scolaire a réuni les élèves de 6 classes de 5ème du collège Frédéric Mistral à Saint-Maurice-l'Exil. Plus de 160 élèves ont pu circuler sur 11 ateliers concernant des thématiques variées en lien avec la politique climat air énergie d'EBER (mobilité douce, énergies renouvelables, empreinte carbone, alimentation durable, sobriété numérique, tri des déchets, traitement des eaux usées, eau potable, prévention des risques). Des agents des services des **Eaux, de l'environnement et climat air énergie** d'EBER ont animé et conçu certains de ces ateliers, les autres ont été assurés par l'AGEDEN dans le cadre de la convention 2024-2026 et par l'association Prévention MAIF ainsi qu'une diététicienne.

AXE 2

Viser la sobriété et améliorer la performance énergétique



Focus sur quelques orientations

2.1.2_ Réduire la part des bâtiments équipements énergivores

- ⇒ Définition de l'objectif 60% d'économie d'énergie sur les bâtiments réhabilités

2.1.3_Favoriser la rénovation énergétique du parc privé et social

- ⇒ Plus de 90 habitants accueillis par an en permanence sur les 3 dernières années



Commentaires de l'auditrice TETE (P. Cousin) et du conseiller TETE (BE Colibree) :

→ Les actions sur la rénovation du parc privé sont celles qui ont le plus d'effet sur les émissions de GES et des effets significatifs sur la pollution de l'air. Les demandes en conseil individuel sur la question sont au maximum de la capacité d'accueil sur les 3 dernières années même si ces appels sont en baisse dernièrement, en lien avec l'inflation qui pèse sur les projets des ménages et l'incertitude des aides. Le nombre d'artisans de la rénovation - très en deçà de la demande - est un facteur limitant le passage aux travaux.

→ Les matériaux biosourcés dans la rénovation et la construction sont trop peu utilisés. Ce sont des solutions à privilégier et prioriser, compte-tenu de leurs bénéfices croisés : peu émetteurs de carbone, voire puits de carbone, qualité technique et sanitaire, ressources renouvelables. En particulier, le bois construction est à développer, compte-tenu de la ressource forestière locale. La structuration d'une filière locale d'exploitation du bois construction (voire rénovation) est un vrai enjeu. La formation initiale et continue des artisans à l'utilisation des matériaux biosourcés est indispensable. Tout comme celle des maîtres d'ouvrage pour qu'ils intègrent des lots bois dans leurs projets.

☆ Rénovation d'Aqualone

Afin de se conformer au décret tertiaire et aux objectifs de réduction des consommations d'énergie de la collectivité et du territoire, la collectivité entreprend la rénovation énergétique des bâtiments les plus énergivores de son parc. Cette démarche est suivie et pilotée par la cellule bâtiment.

En septembre 2025 s'achèvent les travaux du centre aquatique Aqualone à Saint-Maurice-l'Exil, bâtiment le plus énergivore, des économies de 60% de sa consommation d'énergie sont prévus. Le projet prévoit l'alimentation du centre aquatique par 2 énergies renouvelables : la géothermie et le solaire photovoltaïque tout en valorisant la récupération des calories des eaux grises des douches. La préservation de la ressource en eau est un sujet crucial pour une piscine, il est prévu de récupérer les eaux de pluie par 2 cuves enterrées pour alimenter les toilettes permettant de limiter la consommation d'eau potable.



☆ Renov' Habitat

L'objectif de Rénov'habitat est de soutenir financièrement et accompagner techniquement à la rénovation du parc de logements privés

CHIFFRE 2025 : 478 conseils téléphonique, 72 suivis du parcours expert énergie dont 44 RDV personnalisés et 8 visites conseil à domicile et 3 conférences 151 personnes

>> Partenaires : AGEDEN / ADEME / ANAH





Focus sur quelques orientations

3.1.2_Augmenter la part modale des transports en commun

Montées annuelles ligne A : 229 000 en 2024

Montées annuelles ligne TAD access : 9 964 en 2024



Commentaires de l'auditrice TETE (P. Cousin) et du conseiller TETE (BE Colibree)

- Le schéma mode doux est focalisé sur l'infrastructure et les aménagements vélo avec des premières réalisations visibles en 2025
- Les actions vélo et mode doux semblent porteuses de changement de comportement et montrent leur efficience en matière de réduction de la pollution, avec des co-bénéfices sur la santé par la pratique d'une activité physique.
- Le service transport est concentré sur le transport en commun et ne dispose pas de moyen humain pour faire l'animation du schéma mode doux. Le changement de mode de comportement n'est donc pas abordé sur EBER.
- La question des déplacements en dehors des zones urbaines reste aussi un enjeu à travailler.



Les ateliers mécaniques vélo

En 2024, s'est déroulée la 2e édition du challenge mobilité scolaire qui a mobilisé 799 élèves du territoire, soit 35 classes concernées, soit 1167 km équivalent 254 kg de CO₂. Cette initiative est soutenue par la Communauté de communes et animé par l'AGEDEN

Pour favoriser le développement de la pratique du vélo, 10 ateliers de réparation de vélos ont été organisés en 2024 dans les communes du territoire, notamment en sortie d'école. Ce sont plus de 135 vélos réparés en sensibilisant les habitants.



AXE 4

Améliorer la qualité de l'air et agir sur la santé environnementale



Focus sur quelques orientations

Orientation 1_Réduire les émissions de polluants atmosphériques

- ⇒ Elaboration du PAQA (été 2025).
- 4.1.1_Réduire l'impact des appareils de chauffage polluants
 - ⇒ 103 dossiers Fonds air/bois déposés depuis 8 mars 2024.
 - ⇒ 115 dossiers Stop Fuel déposés depuis le 8 mars 2024
- 4.1.4_Agit sur la réduction des émissions liées aux transports
 - ⇒ 20% de la flotte de véhicules EBER passe en électrique en 2024.



Commentaires de l'auditrice TETE (P. Cousin) et du conseiller TETE (BE Colibree)

- le Plan d'actions Qualité de l'Air doit être voté en 2025 et mis en place
- La stratégie qualité de l'air porte ses fruits, avec des résultats probants sur le remplacement des chauffages au bois peu performants. Avec l'augmentation du recours au chauffage au bois, la sensibilisation aux bonnes pratiques (séchage du bois, allumage, entretien) doit être régulièrement menée.



Exemple Fonds air Bois, Stop Fuel

Fonds air/bois :

C'est un dispositif financier d'incitation au remplacement des appareils de chauffage au bois non performants par des appareils performants. Il a pour objectif d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire (PPA)

Prime : 1 000 € (minimum)

Fonds Stop Fioul :

C'est un dispositif financier d'incitation au changement de source d'énergie : abandon du fuel pour une énergie renouvelable. L'objectif est la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre Prime : 1 000 € (minimum)



AXE 5

Promouvoir les pratiques décarbonées et privilégier les ressources et l'économie locales



Focus sur quelques orientations

5.1.1_Concrétiser des projets de production d'énergies renouvelables

- ⇒ Environ 80 kWc installés sur le toit d'Aqualone soit 85 MWh de production photovoltaïque (en autoconsommation totale)

5.2.2_Favoriser une agriculture locale

- ⇒ 4^{ième} guide des producteurs

- ⇒ 73 producteurs dans le guide en 2025

5.3.2_Valoriser les déchets et leur réemploi

- ⇒ 2 617 tonnes de compost produits et valorisé par les agriculteurs

- ⇒ 35% des ordinateurs d'EBER ont plus de 5 ans (sobriété numérique)



Commentaires de l'auditrice TETE (P. Cousin) et du conseiller TETE (BE Colibree) :

→ L'objectif de production EnR du PCAET est loin d'être atteint, le territoire doit poursuivre son effort, notamment sur la filière solaire, où le potentiel est important et durablement exploitable mais peu exploité.

→ Mettre en œuvre le PLPDMA pour favoriser la sensibilisation et le remploi



Le compostage

L'usine de compostage exploitée par le service des eaux est située au Péage-de Roussillon.

Elle assure :

- le traitement des déchets verts issus des déchèteries, de quelques professionnels du secteur et des services techniques des communes ;
- le traitement des boues issues de l'épuration des eaux usées en provenance des stations de traitement de Péage-de-Roussillon, Saint-Alban du-Rhône et Auberives-sur-Varèze ;
- la fabrication de compost normé
- la valorisation du compost.



En 2024, le site a accueilli 4 674 tonnes de déchets verts et 4 229 tonnes de boues. Il a produit 2 671 tonnes de compost, valorisé par les agriculteurs du territoire.

AXE 6

Aménager et adapter le territoire pour un fonctionnement durable

Focus sur quelques orientations

6.2.1_Intégrer les concepts et les risques bioclimatiques dans les opérations d'aménagement

⇒ OAP adaptation au changement climatique

6.3.1_Préserver la qualité de la ressource en eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels

⇒ Agroforesterie et Hydrologie régénérative

- Expérimentation Nord Isère Agroforesterie

- Expérimentation 2024-2025 hydrologie régénérative (5 exploitations)

 Commentaires de l'auditrice TETE (P. Cousin) et du conseiller TETE (BE Colibree):

- Le PLUI est un futur outil de planification structurant qui devrait être mise en œuvre en 2026 intégrant le développement durable : OAP changement climatique
- Soutenir les différentes expérimentations favorisant le changement de pratiques, de comportement, permettant la restauration des milieux, la préservation de la ressource en eau, qualité des milieux ...

Expérimentation : L'hydrologie régénérative

Sur EBER, les années 2023 et 2024 ont été marquées par des épisodes de très fortes pluies qui ont causé des inondations en venant gonfler les débits et volumes des cours d'eau. Le ruissellement des eaux de pluies a aussi engendré des dégâts sur les terres agricoles en arrachant la couche supérieure des terrains. Ces évènements climatiques ont fait suite à une forte période de sécheresse durant le printemps été 2023. Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), de sa Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale (SAAT), et de sa politique de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), EBER accompagne les exploitations de son territoire dans la mise en place de projets expérimentaux autour de la gestion des eaux de ruissellement grâce au végétal et à la morphologie des terrains (agroforesterie et hydrologie régénérative). Par ces aménagements, la collectivité souhaite favoriser l'infiltration des eaux localement afin de recharger les nappes phréatiques.

6 exploitations sont impliquées dans ce programme expérimental : - GAEC St-Sauveur (Anjou - maraîchage bio), - Fans de carottes (Revel-Tourdan - maraîchage bio), - GAEC du Varzay (St-Julien-de-l'Herms - bovin lait bio), - Terre des saveurs (Salaise-sur-Sanne - maraîchage), -GAEC Les petits Bergers (Moissieu-sur-Dolon - ovin



Le programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique

C'est le programme de référence de l'ADEME dédié aux collectivités, notamment aux EPCI, pour faciliter la structuration et la mise en œuvre de leur politique territoriale de transition écologique. Il permet de mobiliser et de s'interroger sur l'ensemble des compétences de la collectivité : performance énergétique des bâtiments publics, mobilité douce et durable, énergies renouvelables, réduction et valorisation des déchets...

Grâce à ce programme, la collectivité réalise un état des lieux complet et objectif de sa situation. Cette étape cruciale permet d'identifier les forces et axes d'amélioration. Il en découle l'élaboration d'un plan d'action et le suivi de cette démarche d'amélioration continue.

L'engagement d'EBER

La communauté de communes Entre Bièvre et Rhône a fait le choix, fin 2023, de s'engager dans le dispositif TETE, en commençant par son volet Climat Air Energie. Cela est une suite logique de son programme TEPOS (territoire à énergie positive) et un complément à son PCAET (Plan Climat Energie Territorial).

Pour se faire accompagner dans cette démarche, la CC EBER a recruté une conseillère TETE (Caroline Valluis, du cabinet de conseil COLIBREE).

L'état des lieux avec le remplissage du référentiel s'est effectué tout au long de l'année 2024, en mobilisant l'équipe projet, le comité de suivi (référents des services techniques), le comité de pilotage, la Direction Générale des services et les directions. Des entretiens, des ateliers de travail et des réunions plus formelles ont été réalisés à cet effet.

La gouvernance des démarches est fusionnée : Comité de suivi et Comité de Pilotage traitent à la fois du TEPOS, du PCAET et de TETE.

Intérêts pour EBER de se lancer dans le programme TETE :

- Donner une suite au programme TEPOS
- Réaliser une évaluation mi-parcours de son PCAET
- Bénéficier d'un regard extérieur
- Appuyer et renforcer le PCAET

Objectifs de cette démarche pour EBER :

- Consolider : vers une vision commune des enjeux du territoire et de la collectivité en matière de transition énergétique et de qualité de l'air
- Unir les forces de la collectivité autour d'un projet partagé
- Mobiliser : mettre en place des engagements à la hauteur des enjeux
- Progresser : développer une démarche d'amélioration continue
- Donner de la visibilité : reconnaissance nationale et européenne à travers le Label (La démarche TETE volet Climat-Air-Énergie est la déclinaison française du dispositif European Energy Award (EEA), qui compte à ce jour plus de 1 600 collectivités).



L'état des lieux

L'état des lieux à travers le remplissage du référentiel a nécessité le passage en revue de 1111 tâches, réparties dans les 6 axes ci-dessous.



Les résultats synthétiques présentés ci-après sont issus du remplissage du référentiel en ligne au cours de l'année 2024. Il prend en compte les actions réalisées par EBER pendant l'année 2024 ou dans les 2-3 années précédentes, au maximum (couleur verte et mention « fait »).

Il notifie également les projets ou actions en cours et non finalisées à la fin 2024 (couleur bleue et mention « programmé »).

Les résultats de l'évaluation à travers le référentiel se présentent sous forme de pourcentages de réalisation (ce ratio correspond au score obtenu par la réalisation des actions, rapporté à un « potentiel de départ » qui est fonction des compétences exercées par la collectivité, le tout exprimé en points. Potentiel de départ pour toutes les collectivités : 500 points).

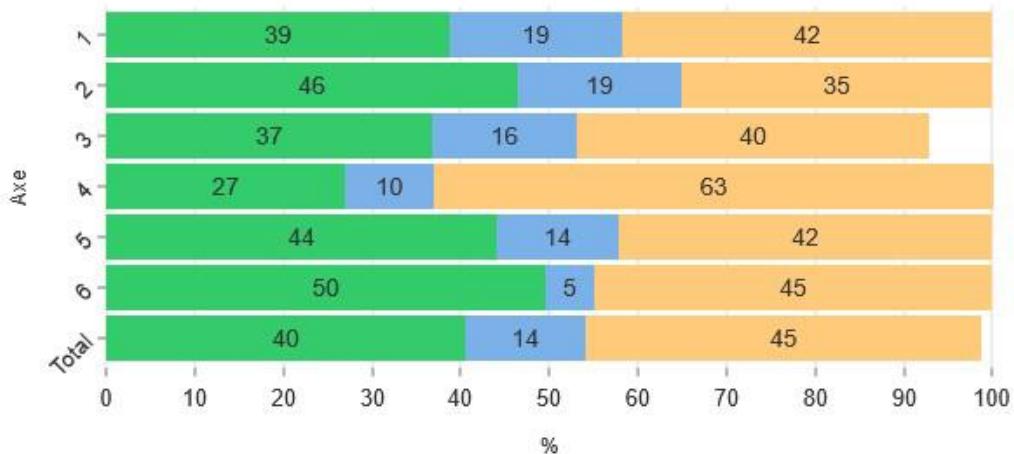
Score global avant audit : 40,5% de réalisation



Progression par axe : pourcentages

 Détails

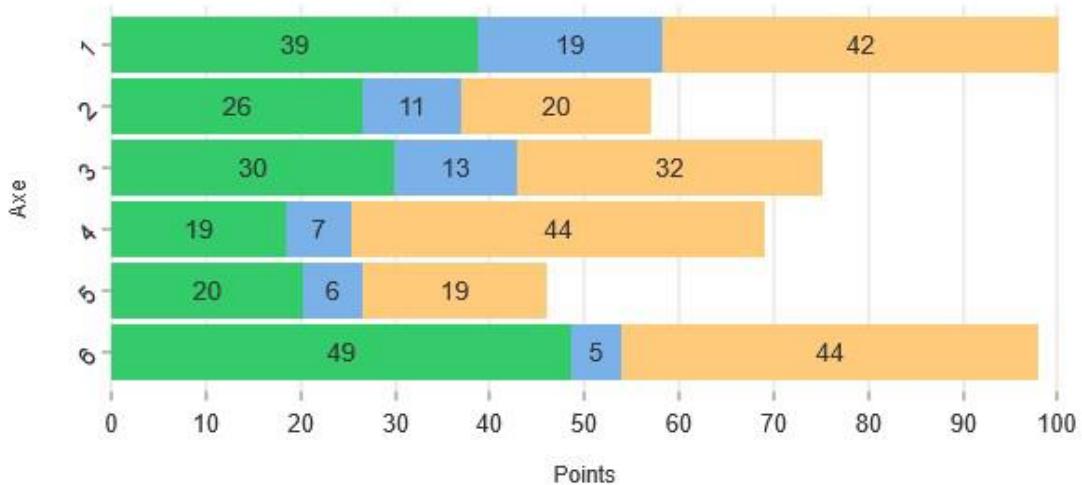
Climat Air Énergie



Progression par axe : nombre de points

 Détails

Climat Air Énergie



Axe 1 = planification territoriale

Axe 2 = Patrimoine de la collectivité

Axe 3 = Approvisionnement énergie, eau, assainissement,

Axe 4 = mobilité

Axe 5 = Organisation interne

Axe 6 = Coopération, communication

A. Etat des lieux des actions par axes

Les synthèses par axes ci-dessous sont toutes présentées en pourcentages de réalisation, avec le détail des points maximum possible pour chaque catégorie.

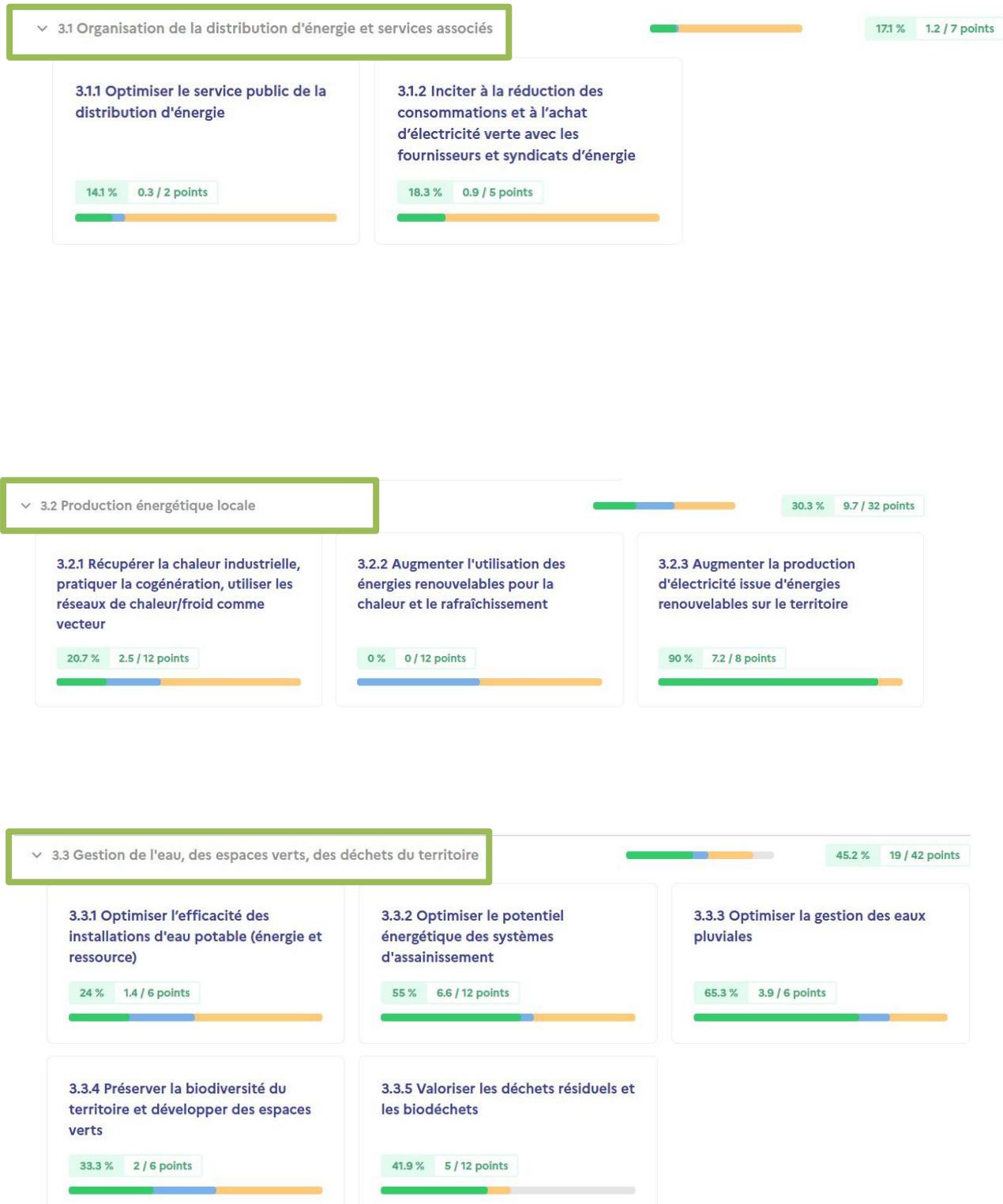
AXE 1 – PLANIFICATION TERRITORIALE : 38,8% de réalisation (évalué sur 100 points)



AXE 2 – PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ : 46,4% de réalisation (évalué sur 57 points)



AXE 3 – APPROVISIONNEMENT ÉNERGIE, EAU, ASSAINISSEMENT : 36,9% de réalisation (évalué sur 81 points)



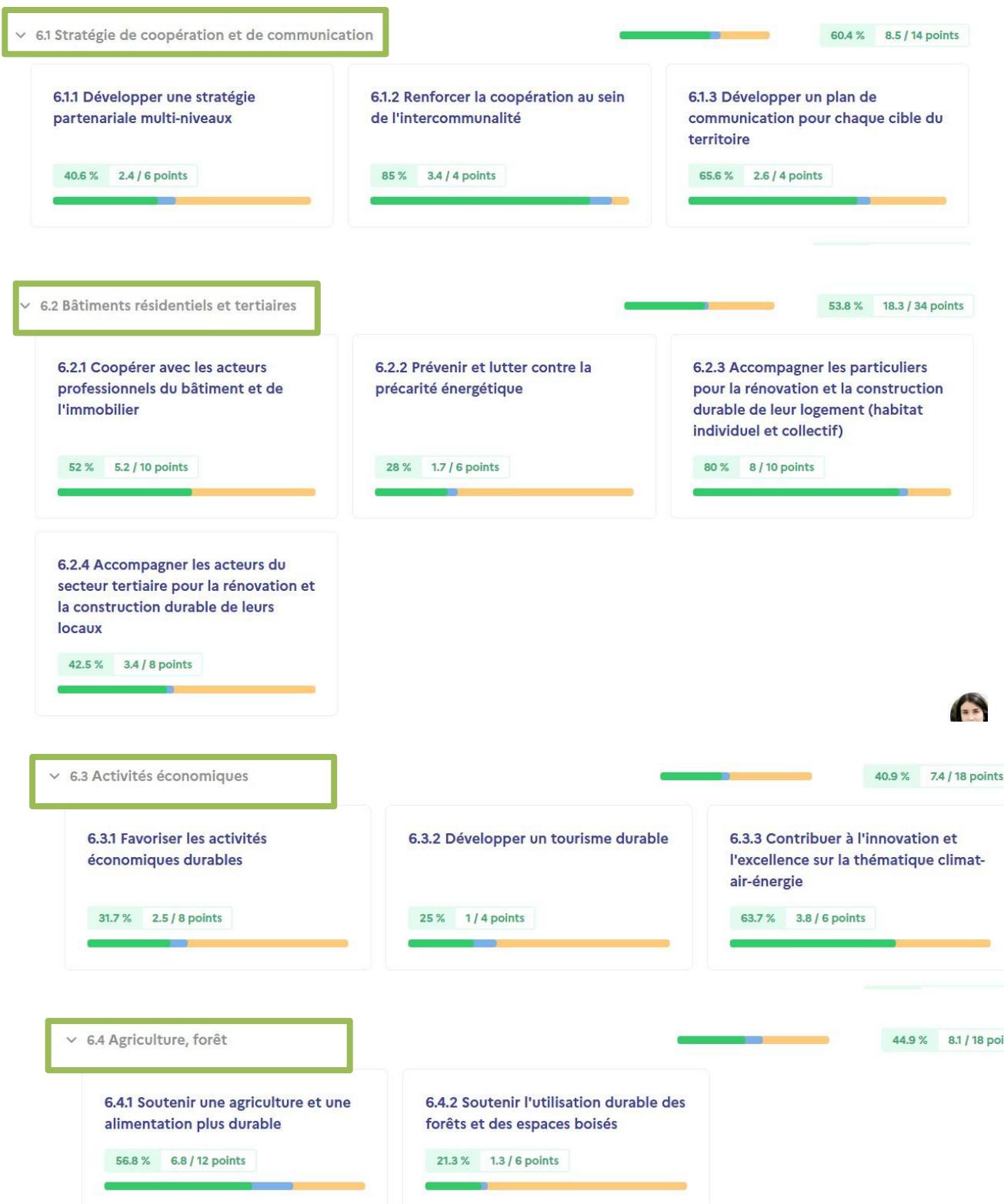
AXE 4 – MOBILITÉ / 26,9% de réalisation (évalué sur 69 points)



Axe 5 – ORGANISATION INTERNE : 44% de réalisé (évalué sur 46 points)



AXE 6 – COOPÉRATION, COMMUNICATION : 49,6% de réalisé (évalué sur 98 points)



6.5 Société civile

45.9 % 6.4 / 14 points

6.5.1 Mobiliser la société civile en développant la concertation

35.6 % 2.1 / 6 points

6.5.2 Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité

57.3 % 3.4 / 6 points

6.5.3 Développer des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de petite enfance

42.5 % 0.8 / 2 points

B. Analyse du diagnostic (BE Colibree, 2024)

Les points forts d'EBER

Suite à l'analyse par axe des actions menées par la collectivité au regard du référentiel, les points forts suivants ont été exposés et partagés avec le comité de suivi et le comité de pilotage :

- Le Projet de Territoire axé Transition écologique
- Développement des EnR (hors éolien)
- Actions et animation de la SAAT (stratégie agricole et alimentaire territoriale)
- Projets et actions sur l'eau
- Événements vers le grand public et les scolaires, animations, sensibilisations...
- Une forte communication multi-canal (Magazine Terre d'Énergies + site @ EBER + publications LinkedIn) orientée Transition Ecologique
- Accompagnements pour les habitants et la rénovation :
 - Prime Air Bois-Fioul
 - Diversité des champs d'interventions de l'AGEDEN
- Exemplarité interne :
 - Plan d'économies sur eau/ énergie
 - Grands projets de rénovation comme Aqualône
- Plan de Mobilité d'Administration
- Une équipe structurée (service dédié, plusieurs ETP travaillant sur énergie et qualité de l'air) + réelle mobilisation interne (référents PCAET/ comité de suivi)
- Portage politique (un VP dédié, portage par la Présidence, présence de nombreux élus au comité de pilotage, échanges nourris au sein de l'instance)
- Outil pour la transparence et le suivi des actions : Linéa 21

Les axes de progression identifiés grâce à l'état des lieux « TETE »

- De « nouveaux » thèmes à intégrer dans le fonctionnement et les projets :
 - Sobriété
 - Qualité de l'air intérieur
 - Économie de ressources (vers l'économie circulaire)
 - Adaptation aux changements climatiques
- Structurer une politique d'achats publics responsables
- Suivi/ indicateurs d'impact : encore peu suivis, manque d'indicateurs ex-ante suffisamment récents ou consolidés >> révision du PCAET en 2025 comme une opportunité.
- Développement économique orienté transition écologique (dans l'aménagement du territoire comme dans l'accompagnement des acteurs)
- Mobilité : aides au changement de pratique (au-delà des infrastructures : faire connaître l'offre, accompagner les usagers, inciter aux modes actifs via les aménagements urbains, etc.)

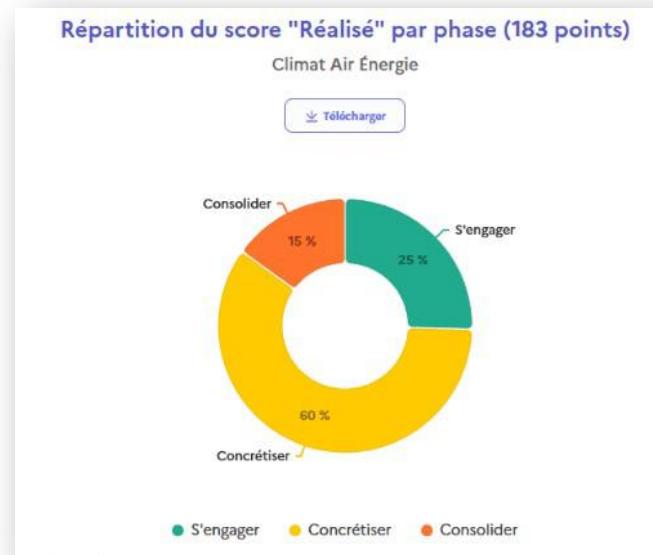
- Précarité énergétique à intégrer dans les approches à la fois urbanistiques et sociales (cibler les QVP) – transversalité en interne et avec les partenaires à renforcer
- Urbanisme : végétalisation, lutte contre les îlots de chaleur, application et contrôle du PLUI, aménagements doux...
- Concertation citoyenne (au-delà de la communication et des événements) : réussir à impliquer un noyau dur d'acteurs aux côtés de la collectivité
- Déchets : actions de prévention avec les habitants, accompagnement des changements de pratiques de consommation (en lien avec l'économie circulaire)
- Renforcer les liens avec les communes : accompagnements, incitations (notamment sur les thèmes : éclairage public, stationnement).

En synthèse

La CC EBER est une collectivité « encore jeune » (issue de la fusion de deux EPCI) ; qui est résolument tournée vers l'action et qui sait mobiliser des moyens pour y parvenir (ETP dédiés, transversalité, recherche de financements pour les projets, etc.). Elle est également très pro-active en matière de communication et de sensibilisation auprès de ses habitants. Cette dynamique positive transparaît également dans l'engagement et le travail en transversalité, des services comme des élus.

Cela se traduit très nettement dans la proposition des actions réalisées : 60% portent sur le volet « concrétiser » et 15% sur « consolider ».

Le « revers de la médaille » de cet engagement est une faiblesse assez généralisée sur la **formalisation** et notamment la **planification**, ainsi que sur le **suivi et l'évaluation**. Ainsi, seulement 25% d'actions réalisées portent sur le volet « s'engager ».



De très nombreux projets et actions engagées, que cela soit sur la rénovation du patrimoine comme sur les énergies renouvelables pour ne citer qu'eux, permettent d'affirmer que EBER a un très beau potentiel pour « décrocher » à terme une 3^{ème} étoile du Référentiel Climat-Air-Energie (c'est-à-dire au-delà des 50%).

Les orientations prioritaires du programme TETE

Accélérer la transition énergétique par la sobriété

Pour atténuer le changement climatique, le premier enjeu est de réduire nos consommations d'énergie, en agissant en priorité sur les trois secteurs les plus énergivores sur notre territoire : industrie, bâtiments et mobilités. L'industrie est devenue une cible prioritaire pour mieux accompagner les entreprises vers la décarbonation, le service public de la rénovation énergétique des logements est en place sur notre territoire et se développe en proposant un guichet unique. Les mobilités actives et partagées (covoiturage, autopartage, transports en commun) vont être développées.

La collectivité mène des actions de sobriété : baisse des températures de consigne, réduction des déplacements, etc. En parallèle l'ambition est aussi, en application de la stratégie Tepos -Territoire à Energie Positive- de doubler la production d'énergies renouvelables sur le territoire d'ici 2030, grâce au développement du bois énergie, des panneaux photovoltaïques, de la géothermie et de la méthanisation, sur le foncier public et privé. Cet objectif ambitieux requiert la mobilisation de tous.

Améliorer la qualité de l'air

Pour améliorer la qualité de l'air, EBER vise deux leviers d'action : les mobilités et le chauffage domestique au bois. Avec le soutien de l'ADEME, le Fonds Air Bois (prime pour remplacer son installation de chauffage au bois non performante) et le stop Fuel sont des outils pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

S'adapter au changement climatique en renforçant l'accompagnement à la résilience et à la robustesse

L'ambition est de développer de nouvelles actions pour :

- protéger les sols et les écosystèmes pour conserver, voire augmenter leur capacité à absorber les chocs climatiques actuels et à venir, et ainsi renforcer notre résilience. Le maintien de sols riches, de prairies et de forêts vivantes permet également de stocker les gaz à effet de serre, empêchant leur diffusion dans l'atmosphère,
- désimperméabiliser les sols pour favoriser les infiltrations d'eau et limiter les risques d'inondation,
- Renforcer la présence de la nature en ville, planter des arbres et végétaliser pour offrir des îlots de fraîcheur, pour permettre aux habitants de faire face aux épisodes de fortes chaleurs,
- mettre en œuvre une politique de gestion intégrée des eaux de pluie,
- maîtriser la ressource en eau en surveillant sa qualité et la quantité disponible,
- favoriser les constructions bioclimatiques, adaptées au climat d'aujourd'hui et de demain et en particulier aux fortes chaleurs (double exposition, ventilation naturelle, isolation, matériaux...).mettre en place des documents d'organisation globale de gestion des évènements selon leur nature, leur ampleur et évolution (PICS)

La commission National du Label a attribué directement 2 étoiles pour le travail mené par la collectivité.

Il a été proposé aux élus d'intégrer les actions suivantes sur la période triennale 2025-2027, lors de commission Environnement du 21 novembre 2025.

Il a été décidé d'intégrer au PCAET 7 actions du programme TETE, entérinées par le conseil communautaire du 15 décembre 2025:



PCAET : Plan d'actions 2025-2027	PCAET initial 2022-2027	TETE	BEGES	PCAET 2022-2027 actions retenues
Axe 1 : Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance				
<i>Orientation 1 : Organiser la gouvernance</i>				
1.1.1 Animer la démarche	1			
1.1.2 Rendre compte de la démarche	1			
1.1.3 Associer les habitants, usagers et acteurs locaux au changement des pratiques		1		
<i>Orientation 2 : Accompagner le changement des pratiques : mobilisation, sensibilisation</i>				
1.2.1 Consommer autrement	1		ok	
1.2.2 Repenser les modes de travail	1		ok	
1.2.3 Travailler sur la commande publique durable	1		ok	
1.2.4 Inciter les acteurs du territoire au changement de leurs pratiques par la conditionnalité des aides publiques		1		1
1.2.5 Accompagner le changement des pratiques de la jeunesse		1		1
Axe 2 : Viser la sobriété énergétique et améliorer la performance énergétique				
<i>Orientation 1 : Réduire les consommations d'énergie</i>				
2.1.1 Accompagner les entreprises et les ZA dans leur performance énergétique	1		ok	
2.1.2 Réduire la part des bâtiments, équipements et logements publics énergivores	1		ok	
2.1.3 Favoriser la rénovation énergétique du parc privé et social	1			
2.1.5 Intégrer la transition écologique dans le schéma directeur du développement économique		1		1
2.1.6 Impliquer les communes dans la gestion sobre de l'éclairage public		1		1
Axe 3 : Repenser la mobilité				
<i>Orientation 1 : Réduire le trafic routier</i>				
3.1.1 Augmenter le taux de remplissage des voitures	1		ok	
3.1.2 Augmenter la part modale des transports en commun	1		ok	
<i>Orientation 2 : Décarboner l'énergie des transports routiers</i>				
3.2.1 Encourager le report modal pour le transport de marchandises	1			
3.2.2 Favoriser la mutation du parc rouulant	1		ok	
<i>Orientation 3 : Promotion et suivi des écomobilités*</i>				
3.3.1 Connaitre et suivre les mobilités sur le territoire		1	ok	
3.3.2 Développer un panel de solutions apte à assurer des déplacements en modes doux		1	ok	
3.3.3 Réfléchir à un lieu ou un service dédié à l'écomobilité		1		
3.3.4 Assister les communes dans leurs politiques de mobilité		1		
Axe 4 : Améliorer la qualité de l'air et agir sur la santé environnementale				
<i>Orientation 1 : Réduire les émissions de polluants atmosphériques</i>				
4.1.1 Réduire l'impact des appareils de chauffage polluants	1			
4.1.2 Lutter contre l'ambroisie	1			
4.1.3 Maîtriser les émissions de polluants atmosphériques liées à l'activité industrielle	1			
4.1.4 Agir sur la réduction des émissions liées aux transports	1			
4.1.5 Mettre en place des actions de lutte contre le brûlage des déchets verts		1	ok	
<i>Orientation 2 : Éviter, réduire l'exposition de la population aux polluants atmosphériques</i>				
4.2.1 Réduire l'exposition de la population aux concentrations de polluants	1			
4.2.2 Améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments publics et les logements	1			
Axe 5 : Promouvoir les pratiques décarbonées et privilégier les ressources et l'économie locales				
<i>Orientation 1 : Développer la production d'ENR et de récupération</i>				
5.1.1 Concréteriser des projets de production d'énergie renouvelable	1		ok	
5.1.2 Travail sur l'acceptabilité des projets de production EnR	1		ok	
<i>Orientation 2 : Inciter les changements dans les domaines agricole, forestier et alimentaire</i>				
5.2.1 Renforcer la production de bois local	1		ok	
5.2.2 Favoriser une agriculture locale	1			
5.2.3 Construire la forêt comme un pilier de la transition écologique du territoire		1		1
5.2.4 Faire de la restauration scolaire un vecteur de la transition agricole et alimentaire locale		1		
<i>Orientation 3 : Réduire les déchets et promouvoir l'économie circulaire</i>				
5.3.1 Réduire la production de déchets	1		ok	
5.3.2 Valoriser les déchets et leur réemploi	1		ok	
5.3.3 Travail sur partenariat avec la plateforme OSIRIS et INSPIRA pour développer des projets d'écologie industrielle et		1		
5.3.4 Accompagner les acteurs du tourisme dans la transition écologique		1		
Axe 6 : Aménager et adapter le territoire pour un fonctionnement durable				
<i>Orientation 1 : Repenser la ville, le territoire pour réduire les déplacements individuels : développer les centres-bourgs</i>				
6.1.1 Constituer des centralités	1			
6.1.2 Stopper l'implantation et l'agrandissement de zones commerciales en périphérie	1			
6.1.3 Soutenir et développer le commerce local		1		
6.1.4 Anticiper le devenir des zones commerciales en accord avec les principes de la transition écologique		1		1
6.1.5 Mettre en place des actions d'accompagnement des publics précaires		1		
<i>Orientation 2 : Orientation : intégrer le réchauffement climatique et adapter l'aménagement du territoire</i>				
6.2.1 Intégrer les concepts et les risques bioclimatiques dans les opérations d'aménagement	1			
6.2.2 Assurer l'adaptation de l'agriculture et de la forêt au changement climatique	1			
6.2.3 Aménager et repenser l'habitat, les équipements et les espaces publics		1		1
<i>Orientation 3 : Protéger la biodiversité et la ressource en eau</i>				
6.3.1 Préserver la qualité de la ressource en eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels	1			
6.3.2 Organiser la sobriété de l'usage et optimiser la disponibilité de la ressource en eau	1			
6.3.3 Préserver les corridors et les milieux et renforcer les connectivités	1			
6.3.4 Favoriser l'implantation de haies nourricières	1			
TOTAL	32	18	16	7

V. Analyse des freins et leviers 2022-2025

Le cadre réglementaire du PCAET

Une difficulté apparaît sur le fait que le plan d'actions est non évolutif sur la durée des 6 ans. Cela complique l'intégration dans le PCAET d'enjeux d'actualité, qui n'étaient pas aussi importants en 2019 lors de son élaboration. Par exemple, les sujets d'alimentation, de proximité, de sobriété, de mobilité mis en évidence par la crise sanitaire et énergétique, de l'économie circulaire, de l'adaptation à la sécheresse et fortes chaleurs ne sont pas inscrits.

Ceci est également vrai pour des projets nouveaux qui ont émergé après l'adoption du PCAET (par exemple le programme « hydrologie régénérative »).

- ⇒ Pour répondre à cette difficulté, il a été demandé à la DDT de l'Isère de déroger à cette règle et d'intégrer de nouvelles actions lors de l'évaluation mi-parcours PCAET et de les mettre en œuvre sur la nouvelle période triennale

Des indicateurs de suivi :

Le système de suivi des indicateurs mis en place au démarrage (LINEA 21) permet une évaluation des actions en temps réel. Il a été privilégié la visibilité grand public avec une évaluation au fil de l'eau via le site internet à l'évaluation ex-anté.

<https://climat.entre-bievreetrhone.fr/public/projet.html>



Concernant les indicateurs initiaux, ils sont :

- en nombre trop important pour l'ensemble des fiches actions ;
- peu efficents, fautes de données locales ou de fiabilité des données ;
- peu représentatifs avec l'absence de valeurs cibles ce qui ne permet pas de mesurer l'atteinte d'objectifs opérationnels sur le terrain.

En dehors de quelques indicateurs robustes, la collectivité ne dispose que des données contextuelles produites par ORCAE, qui ne sont disponibles qu'à n-2 voir n-3. Dans la situation d'urgence à agir face au dérèglement climatique, ce décalage ne permet pas d'avoir une analyse des effets du PCAET. De plus, la complexité des mécanismes à l'œuvre (ex : formation de la pollution à l'ozone, impacts des effets de la météorologie...) et de la pluralité des émetteurs (industriels, particuliers, collectivités) rendent très difficiles l'interprétation et la corrélation entre les actions réalisées et les valeurs des indicateurs.

- ⇒ *A ce niveau d'analyse à mi-parcours, une solution consiste à développer des indicateurs plus qualitatifs, qui peuvent aussi estimer les effets d'une action sans analyse de données environnementales ou physiques. Cela demandera en contrepartie un renforcement de l'animation de l'action et surtout du suivi de sa mise en œuvre par l'équipe et le porteur.*
- ⇒ *Lors de la révision du PCAET en 2028, les indicateurs inscrits prendront en compte cette difficulté.*

Une commande publique durable :

L'auditrice P. Cousin rappelle, qu'à ce jour, la collectivité ne s'est pas appropriée et n'a pas initié la commande durable.

EBER a engagé avec l'appui d'un partenaire, un important travail pour systématiser le recours aux clauses sociales dans les marchés publics. Il est recommandé pour atteindre les objectifs du PCAET et satisfaire la réglementation en vigueur d'élargir le champ de cette démarche et de formaliser l'ambition de transition portée par la collectivité dans la commande publique non seulement par une délibération actant la mise en œuvre systématique des clauses environnementales et sociales, mais également par un travail de systématisation du recours aux clauses ou critères environnementaux dans les marchés publics.

- ⇒ *Pour répondre à cette difficulté, il est proposé d'accentuer l'accompagnement du service Energie climat et de mettre des moyens humains sur cette seconde période*

Une animation dédiée :

Pour mettre en place les 32 actions du PCAET initiées en 2022, le programme TETE, les engagements du PAQA, la collectivité a créé un service Energie Climat en 2023.

Le service Energie Climat est composé de 3 ETP pour animer et mettre en œuvre les actions :

- 1 responsable du service et coordinatrice du PCAET
- 1 chef de projet photovoltaïque
- 1 chargé d'étude PCAET

Il s'appuie également sur :

- les chargés de mission thématiques participent à la mise en œuvre : agriculture, aménagement, transport, économie, déchets, habitat, eau ...
- des prestations de service d'animation de la transition écologique : AGEDEN (convention

triennale)

- les partenaires : INSPIRA, OSIRIS, CNR, bailleurs sociaux, associations, gestionnaires de réseaux, organisations professionnelles, chambres consulaires...
- les entreprises : artisans de la rénovation énergétique, industriels (récupération de chaleur, économie circulaire...)

La structuration des moyens humains et du service a permis d'accélérer la mise en œuvre des actions.

La répartition des moyens devra être redéployée en fonction des besoins et des priorités.

- ⇒ Accompagner via du temps agent les actions peu engagées, ou celles manquant de moyens d'animation propre.
- ⇒ Avoir une veille sur les projets/actions émergents et développer l'agilité pour les accompagner
- ⇒ Être à l'écoute des porteurs d'action pour proposer une animation au plus proche des besoins

Vers de l'écocitoyenneté

L'auditrice externe P. Cousin incite les élus vers plus de partenariat et d'ouverture avec les acteurs locaux. L'ouverture du comité de pilotage du PCAET aux partenaires qui portent des actions inscrites au PCAET serait un plus souhaitable : INSPIRA, OSIRIS, AGEDEN, chambres consulaires, associations porteuses d'actions du PCAET... Ce comité ainsi élargi permettrait, outre l'intérêt inhérent à sa transversalité, de sensibiliser et former les partenaires à la notion de co-bénéfices des politiques et des actions menées, pour guider leurs décisions au regard des impacts croisés sur le climat. Il serait également opportun de définir, avec ces structures, la notion de partenaires du plan climat : rôle au sein du PCAET, matérialisation de ce partenariat (intérêt, forme, valorisation...) afin de donner corps à une communauté d'acteurs de la transition à l'échelle du territoire.

La collectivité va devoir rechercher à amplifier son action en s'appuyant sur la société. Cela suppose non seulement de poursuivre la dynamique engagée pendant ce mandat pour renforcer la communication, la pédagogie et la sensibilisation aux politiques portées par la collectivité, mais aussi et surtout d'associer cette société civile aux décisions de la collectivité, pour favoriser le passage à l'action de toutes les parties prenantes du territoire. (ex : appel à projet écocitoyen)

Elle pourrait s'appuyer pour cela d'une part sur son Comité Local de Développement, déjà mobilisé pour les sujets relatifs à la mobilité et la gestion des déchets, et d'autre part sur son tissu associatif local, qui reste à ce jour à mobiliser.

Un budget contraint

La CC EBER mobilise des budgets importants pour mettre en œuvre les actions inscrites dans son PCAET, en mobilisant les outils de subventionnement classiques et en répondant à des appels à projets spécialisés, notamment pour le développement d'installations PV sur les bâtiments publics (AMI CNR-ADEME), le projet d'hydrologie régénérative (Fonds Européens), etc.

A ce jour, il n'existe pas de planification budgétaire orientée vers les thématiques climat-air-énergie, les actions sont affectées par thématiques, seules les actions d'expérimentation, études, sensibilisation et communication sont affectées au budget CAE. En 2024, il s'élevait à 280 000 € en fonctionnement.

Début 2025, la collectivité a réalisé son premier budget vert, mais la démarche reste à pérenniser et à articuler avec les débats budgétaires en commissions et en conseil, pour que l'outil prenne sa place et démontre son intérêt dans l'orientation des fonds publics en priorité vers des projets vertueux.

- ⇒ Intégrer les critères environnementaux dès la genèse des actions pour

ne pas créer des surplus et des variantes.

Une attention particulière sur les thématiques suivantes

L'animation économique :

Les ZAE du territoire sont nombreuses et accueillent pour certaines des activités industrielles importantes émettrices de GES. Leur aménagement ou réaménagement nécessitera, au-delà de la planification de l'urbanisme dans le PLUi et de la maîtrise du foncier, une organisation et un investissement de la collectivité pour définir les objectifs de développement robuste. L'animation de réseaux d'entreprises à l'échelle de ZAE est importante pour sensibiliser, informer (déchets, prévention, eau, risques ...), et dans la mise en place d'actions de résilience du territoire.

Au vu de l'important tissu industriel du territoire, P. Cousin, auditrice externe, incite la collectivité à s'impliquer dans le domaine et à développer des partenariats avec les structures déjà en place, notamment pour favoriser des démarches d'économie circulaire territoriales.

La rénovation énergétique des bâtiments communautaires :

La collectivité a réalisé en régie un premier diagnostic de ses bâtiments et équipements publics, pour identifier les priorités en matière de rénovation, et engager des projets prioritaires sur son patrimoine. Une deuxième étape devra suivre pour élaborer une stratégie patrimoniale qui intègre les enjeux de rénovation énergétique de tous les bâtiments du patrimoine, au-delà des bâtiments prioritaires.

Le PLUi, un outil d'aménagement :

Le futur PLUi en cours de validation, développe 4 OAP thématiques sur l'adaptation au changement climatique, les paysages, la Trame Verte et Bleue et la qualité des zones d'activité économiques (ZAE), pour intégrer les enjeux de la transition. Le PLUi va être un levier pour développer de nombreuses actions sur l'axe 6 « aménagement durable ». Le projet de PLUi promeut une construction et une rénovation plus durables. Sa mise en œuvre nécessitera d'accompagner les pétitionnaires et porteurs de projet dans la prise en compte de ces objectifs dans leurs projets.

Conclusion : Un PCAET en marche, entre bilans encourageants et défis renouvelés

L'évaluation à mi-parcours du PCAET révèle une dynamique territoriale engagée, marquée par des avancées significatives mais aussi par la complexité des enjeux climat-air-énergie. Grâce à des outils de mesure et à une capitalisation des retours d'expérience, il est possible de constater que certaines actions ont déjà transformé le territoire, renforçant sa résilience et sa capacité d'adaptation. Les progrès sont notables sur la production d'énergies renouvelables (biométhane, photovoltaïque), la rénovation énergétique, la promotion des mobilités douces et la sensibilisation des citoyens. Pourtant, les objectifs fixés pour 2030, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement du solaire, appellent un changement de rythme et une révision ambitieuse des cibles, en cohérence avec les trajectoires régionales et nationales.

Les défis à relever pour la deuxième période du PCAET sont multiples et systémiques. Il s'agira de **poursuivre et amplifier** les efforts sur la rénovation du bâti, la sobriété énergétique, la production d'énergies renouvelables et la qualité de l'air, tout en **consolidant les champs encore peu explorés** : adaptation au changement climatique, protection des écosystèmes, agroécologie, économie circulaire et alimentation de proximité. L'intégration des nouvelles réglementations (loi Climat et Résilience, ZAN, accélération des EnR) et la prise en compte des scénarios climatiques extrêmes (+4°C) devront guider la révision des objectifs et des actions.

L'adaptation et la résilience émergent comme des priorités transversales, nécessitant une approche prospective et collaborative. Cela passe par la formalisation d'analyses de vulnérabilité, la convergence avec les plans de sauvegarde et de gestion des risques, et le développement de solutions fondées sur la nature. La mobilisation de tous les acteurs – citoyens, monde socio-économique, porteurs de projets – sera déterminante pour ancrer le PCAET dans l'écosystème local et accélérer la transition.

Enfin, **la méthode et la communication** seront des leviers essentiels : un système de suivi-évaluation renforcé, une meilleure estimation des gains carbone, et une stratégie de mobilisation élargie permettront de fédérer autour des enjeux et de concrétiser les ambitions du territoire. Le chemin vers 2030 et 2050 reste exigeant, mais les résultats déjà obtenus et l'engagement collectif dessinent une trajectoire prometteuse, à condition de maintenir la rigueur, l'innovation et la solidarité entre tous les acteurs du territoire.



Action PCAET 2025 : Reportage
photo Renaud VEZIN



Action PCAET 2025 : Reportage photo Renaud VEZIN



Plan Climat Air

Décembre 2025

Rédaction : service Energie Climat

Action PCAET 2025 : Reportage photo Renaud VEZIN

